



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 24 JUIN 2021

ACQUISITION DU TENEMENT DE L'ANCIEN HÔPITAL GERIATRIQUE BERTHOLON MOURIER APPARTENANT AUX HOSPICES CIVILS DE LYON (HCL)	6
ACQUISITION DE PARCELLES AGRICOLES APPARTENANT AUX HOSPICES CIVILS DE LYON (HCL)	9
FONDS DE COUCOURS SIGERLy : REMPLACEMENT DE SOURCES LUMIUNEUSES ENERGIVORES PAR DES LEDS	12
REQUALIFICATION DE L'ILOT OUSSEKINE : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE	14
CESSION D'UN VOLUME A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA METROPOLE DANS LE CADRE DE L'OPERATION OUSSEKINE	16
BÂTIMENT SIS 1 QUAI DES MARTYRS A GIVORS – ABROGATION DE LA DELIBERATION D'ACQUISITION N°3 DU 28 JANVIER 2021	17
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2021.....	19
DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 AU BUDGET PRIMITIF	20
MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE PAR LE MAIRE – PROTOCILE AVEC LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DU TRIBUANL JUDICIAIRE ET DE LA COUR D'APPEL DE LYON.....	21
DON D'ARBRES AUX GIVORDINS.....	24
MOUSTIQUES TIGRES.....	28
CREATION DE 4 TERRAINS DE BASKET 3X3 ET D'UN SKATE PARC	29
OUVRAGES DE DISTRIBUTION – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE GIVORS.....	32
ENTRETIEN DES ESPACES EXTERIEURS DU QPV DES VERNES – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LYON METROPOLE HABITAT, ALLIADE HABITAT, LA METROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE GIVORS.....	33
ABATTEMENT EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 PORTANT SUR LES TARIFS DE DROITS DE PLACE ET DROITS DIVERS DE VOIRIE LIES AUX TERRASSES.....	34
MESURES DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 – EXONERATION DES DROITS DE PLACE POUR LES MARCHES FORAINS	36
MESURE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE LOMBARD ET GUERIN GESTION	37
DELEGATION DE L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS D'APPROVISIONNEMENT – AVENANT N°1	37
AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICE BRASSERIE DU FLEUVE ET PASSION BEAUTE.....	37
DISPOSITIF REGIONAL D'AIDE AUX COMMERCES EN QPV – SIGNATURE DE CONVENTION DE FINANCEMENT	39
RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL ET DE SERVICES DES VERNES – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA BOULANGERIE	40

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS SUR LA PARCELLE COMMUNALE BI 1007	41
ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNION LOCALE CGT DE GIVORS ET ENVIRONS	41
MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS DE L'ESPACE NAUTIQUE A COMPTER DU 28 JUIN 2021	44
CONVENTION D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS – CAF DU RHÔNE	44
REGLEMENT INTERIEUR DES SEJOURS COURTS ET DES SEJOURS ACCESSOIRES (MINI-CAMPS)	45
REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) LA RAMA	45
REGLEMENT INTERIEUR DES SEJOURS VACANCES (COLONIES)	46
INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES	46
MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION	48
ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	48
ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SUITE AU DECES D'UN DE SES MEMBRES	49
REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION INTERCOMMUNALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE DES JEUNES (MIFIVA)	50
INDEMNITE POUR OCCUPATION IRRÉGULIERE DU DOMAINE PUBLIC	51
REMISE GRACIEUSE DE DETTES DANS LE CADRE DES SEJOURS HIVER 2019-2020	51
EMPLOIS PERMANENTS	52
EMPLOIS NON PERMANENTS	54
CREATION D'EMPLOIS D'APPRENTIS	55
VŒU POUR UN VERITABLE DEBAT PUBLIC SUR L'AVENIR DES MOBILITES SUR LE BASSIN DE VIE ENTOURANT LE NŒUD « GIVORS-TERNAY »	57

*La séance est ouverte à 19 h
sous la présidence de M. Mohamed Boudjellaba, Maire de Givors.*

M. LE MAIRE.- Bonjour à tous.

Je rappelle que la séance est filmée et que la loi du 31 mai dernier relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire confère que le conseil municipal a lieu dans un lieu plus adapté dans le respect des distanciations et qu'il y a interdiction du public en présentiel et que le caractère public de la séance est assuré par une retransmission en direct.

Le quorum est abaissé au tiers et il y a possibilité d'avoir deux procurations.

(Une personne de l'administration procède à l'appel.)

33 conseillers sont en exercice

Etaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Christelle CATON ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Vitorio ALIPIO ; Monsieur Grégory D'ANGELO ; Madame Audrey CLAUSTRE-PENNETIER ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Sébastien BERENGUEL ; Madame Cécile BRACCO ; Monsieur Antoine MELLIES ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Laurent DECOURSELLE ; Monsieur Damien ROCHE ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Séverine DELAGOUTTIERE

Absents représentés :

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Madame Vanessa KESSAR a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

Monsieur Fabrice NOTO a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Madame Valérie BECCARIA a donné procuration à Monsieur Laurent DECOURSELLE

Absent :

Monsieur Alexandre COUCHOT

Le quorum est atteint.

27 personnes présentes – 5 procurations

M. LE MAIRE.- Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Je vous propose de désigner Françoise Batut en tant que secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Mme Françoise BATUT est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2021.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal approuve, avec 28 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2021

Avant d'aborder les délibérations, je voulais dire un mot et je vous demanderai une minute de silence pour l'un de nos collègues, Michel Goubertier, qui nous a quitté le 8 avril. Je veux lui rendre hommage ici avec l'ensemble de la majorité.

C'est une mort brutale, il nous a quitté le 8 avril dernier, il avait 61 ans. Je perds un ami, quelqu'un que j'appréciais par son calme, ses vues de la vie et sa façon de s'investir notamment sur le quartier des plaines dans lequel il était très connu avec son épouse Josiane que je salue ce soir. Je pense fortement à lui parce que toute sa vie a été de la solidarité, de la tendresse auprès de son prochain. Il était engagé à sa manière, dans son coin, mais il est venu avec l'équipe de Construisons ensemble avec encore plus d'engagement et je voulais lui rendre hommage ce soir et lui dire toute la peine que j'ai eue et en même temps, tous ceux qui le connaissaient ont eu de la peine. C'était quelqu'un d'extrêmement gentil et je souhaite que l'on honore sa mémoire ce soir. Je vous propose d'observer une minute de silence.

L'assistance se lève pour observer une minute de silence.

Je vous remercie.

Je voudrais saluer l'arrivée de Séverine Delagouttière dans le groupe Construisons ensemble. Je suis heureux de t'accueillir parmi nous, tu es nouvellement élue, bienvenue, et merci à toi de donner de ton temps pour les Givordins. Nous aborderons plus tard les délégations, Séverine sera conseillère municipale déléguée comme d'autres conseillers municipaux.

Je voudrais dire un mot sur les élections régionales parce que nous sommes les uns les autres concernés de près ou de loin. À Givors, 84 % de Givordins n'ont pas été voter, ce n'est pas normal mais en même temps c'est notre réalité. Il faut se battre pour que la démocratie puisse perdurer, si l'on veut que notre système perdure il faut que les citoyens croient en la démocratie. Je profite du conseil municipal pour appeler l'ensemble des Givordins à aller voter dimanche, peu importe ce qu'ils votent, c'est notre principe républicain et si ce principe élémentaire mais crucial dans notre démocratie qui est d'aller voter, ce rite de se déplacer pour des élections n'est plus fait par nos concitoyens, par nous-mêmes, notre démocratie est en danger. Il est important d'aller voter et j'en appelle à l'ensemble des électeurs à se rendre aux urnes dimanche pour le second tour des régionales.

Certains me demandent s'il y a une leçon à tirer du premier tour, je ne vais pas faire une analyse, mais il n'y a rien à en tirer, 15 % de participation, la seule analyse que je fais c'est que je regrette que 84 % des Givordins ne se soient pas déplacés. J'appelle l'ensemble des Givordins à aller voter.

Je voudrais dire quelques mots sur les animations d'été. Nous avons mis sur vos tables le programme de Givors en fête, le programme de l'été, je vous invite à vous déplacer, à profiter de ces moments afin de se retrouver avec les Givordins pour des spectacles, concerts, cinémas plein air, bref beaucoup de choses cet été pour accompagner les Givordins, pour nous accompagner tous dans cette sortie de crise, sachant que le variant Delta est en train de progresser dans les Landes. Je sais aussi que beaucoup de familles givordines ne partiront pas en vacances, raison pour laquelle avec la majorité nous avons proposé un programme de festivités et d'animations important au mois de juillet et août avec des concerts. Tout le monde au sein du conseil est invité, comme tous les Givordins sont invités notamment pour les concerts qui vont commencer le week-end prochain. Je rappelle qu'il nous faut malgré tout prendre son billet sur Internet et surtout avoir un pass sanitaire (test PCR, antigénique ou vaccination). La plaquette a dû être distribuée dans l'ensemble des boîtes aux lettres givordines, profitez de ce moment où on peut se retrouver tous ensemble. Je rappelle qu'il n'y aura pas de restauration sur place, ni aux abords des concerts pour des raisons sanitaires. Déjà comme ça, cela demande une organisation très lourde sur le plan de la sécurité et on ne peut pas mettre de la restauration parce qu'il aurait fallu un nombre de tables important, c'était compliqué à mettre en œuvre.

Nous faisons le feu d'artifice le 13 juillet et nous terminerons les manifestations avec le forum des associations et la fête du sport le 4 septembre. Ce sera aussi un beau moment de partage. J'invite

tous les élus à partager ces moments avec la population, essayer de vivre le plus normalement du monde, tout en étant vigilant par rapport au Covid et notamment les variants.

Nous avons 39 délibérations, je demande aux rapporteurs d'être concis, les élus ayant les délibérations. L'idée est de présenter la délibération pour nos concitoyens qui nous écoutent, mais soyons concis. J'espère que nos débats seront cordiaux et concentrés sur les délibérations.

N°1

ACQUISITION DU TENEMENT DE L'ANCIEN HÔPITAL GERIATRIQUE BERTHOLON MOURIER APPARTENANT AUX HOSPICES CIVILS DE LYON (HCL)

M. LE MAIRE.- Je rappelle que c'est un projet que nous avons inscrit au budget primitif à hauteur de 2,9 M€, au final nous achetons une parcelle de 8,35 hectares et en lieu et place nous avons arrêté le projet de construction de 74 maisons sur ce tènement. Dans les discussions avec le président et le directeur des HCL, nous avons négocié un prix à hauteur de 2 M€.

On expliquera après ce que l'on va faire avec cette économie, mais je tiens à saluer son président, Grégory Doucet, et son directeur général, Monsieur Moine, pour nous avoir accompagnés dans ce projet d'acquisition de ce formidable site Bertholon Mourier.

La délibération consiste à faire l'acquisition par la ville de ce tènement à hauteur de 2 M€.

Y a-t-il des prises de parole ?

M. Antoine MELLIES.- En propos liminaire, je voulais faire état de mon étonnement de voir parmi les autres groupes de l'opposition un taux d'absentéisme assez important et rappeler que notre groupe est au complet pour ce conseil municipal même si nous avons tous la tête ailleurs durant cette période de sortie de confinement.

Mon intervention concerne les deux délibérations donc nous n'interviendrons pas sur la délibération n°2. Notre groupe est presque scandalisé par ces deux délibérations. Vous engagez la commune dans le paiement d'une dépense de 2 M€ et de 50 000 €, ce qui est considérable pour une collectivité et pour nos contribuables. Ces 2 M€ seront en plus payés rubis sur l'ongle, sans avoir recours à l'emprunt, on va demander aux contribuables de payer pour acheter un tènement, un bâtiment et des terrains aux alentours afin de bloquer un projet de construction de 74 maisons et de le remplacer, je cite, par un travail sur les capacités d'exploitation agricole pour s'inscrire dans des logiques de production locale raisonnée afin de travailler sur le bien-manger et l'implantation d'un projet d'équipements publics orientés vers des logiques d'enseignement et de formation dans le domaine de la transition agro-écologique. Déjà, je note que la promesse de campagne du lycée horticole a été balayée puisque si vous l'assumiez, vous l'auriez mis dans votre délibération. Et pour cause, je pense que vous avez fait une promesse hâtive en la matière, on a déjà un lycée horticole vers Saint Genis Laval, on sait que la création d'un lycée, c'est de la compétence de l'Etat et de la Région et les relations entre la commune de Givors et la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui n'est pas que de votre responsabilité Monsieur le Maire, ne sont pas au beau fixe, or là on parle d'un équipement ultra-structurant pour le sud lyonnais. Vous êtes en train de passer à la trappe ce projet qui pouvait peut-être justifier le rachat du terrain aux HCL pour un projet absolument vague, où on a l'impression que pour 2 M€ on va s'offrir une ferme urbaine.

Il y a un problème, vous ne dites pas tout, l'ensemble immobilier est dans un état de très grande dégradation, il faudra donc ajouter à cette somme des centaines de milliers d'euros pour achever sa réhabilitation. Et surtout, je ne comprends pas pourquoi, alors que vous êtes censés entretenir de bonnes relations avec la Métropole de Lyon, pour un tel équipement ce n'est pas la Métropole de Lyon qui est intervenue. D'ailleurs je suis toujours votre logique, Monsieur Boudjellaba, vous défendiez l'idée que des équipements publics à Givors devaient passer en compétence métropolitaine et vous parliez notamment de l'espace nautique. D'un côté, il faut que des

équipements communaux passent sous la compétence de la Métropole de Lyon et de l'autre, vous assumer d'acheter sans aucun projet concret pour 2 M€ aux HCL un bâtiment sans même obtenir au moins le soutien financier ou une promesse sérieuse de la part de la Métropole de Lyon. D'autant que les HCL sont présidés par Grégory Doucet et je ne comprends pas quelle était l'urgence, je pense que vous partagez pour la plupart une vision commune sur le fait de maintenir et de préserver des territoires agricoles et je ne comprends pas pourquoi il fallait absolument se dépêcher et acquérir dans la précipitation à hauteur de 2 M€ ce terrain.

Je tiens aussi à signaler qu'un problème moral se pose. Ce n'est pas que de votre fait, Monsieur le Maire, mais les HCL ont hérité de ce bâtiment, de ce pôle gériatrique de la part des familles Bertholon et Mourier. Elles en ont hérité et ils se font de l'argent sur le dos des familles donataires de ce bien et sur le dos des contribuables Givordins et ce n'est pas acceptable.

Je considère que ce dossier a été mal géré et que si on continue comme ça, on va finir par acheter des terrains rubis sur ongle à hauteur de 2, pourquoi pas demain 3 M€. Excusez-moi, certes notre collectivité n'a pas beaucoup investi lors des mandats précédents, mais ce n'est pas une raison pour lâcher les vannes et dépenser 2 M€ pour un projet de ferme urbaine.

M. Laurent DECOURSELLE.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, la madone de Cras pourrait se réjouir de votre projet et de la reprise de ce délaissé qui a vu passer tant de Givordins. Nous avons proposé dans notre programme la transformation de ce tènement en hôtel d'exception pour tirer la ville vers le haut parce que le terrain jouit d'une situation exceptionnelle sur une vue imprenable sur Lyon et sur le Rhône, d'autant plus que le règlement d'urbanisme le permet.

Sur le fond du dossier, vous saviez pertinemment que votre projet de lycée agricole et horticole vendu pendant la campagne dans vos engagements n°20 et 61 ne verrait pas le jour pour de nombreuses raisons : pas de cohérence territoriale des établissements agricoles de la région, je rappelle qu'il y a 838 lycées agricoles dont 604 privés, ni en termes d'accessibilité et d'arrêt de transport en commun ni surtout en termes de règlement du PLU. Vous n'avez pas pris la peine de faire modifier ce PLU, vous l'avez inscrit dans votre délibération, nous sommes en UR et C2 qui prévoit simplement la réalisation de logements de moyenne et de haute gamme trop peu présents sur la commune, je reprends les propos inscrits dans l'OAP n°3, il n'y en a que 3 dans le règlement de la commune. Vous n'avez pas pris le temps de le modifier. Le projet de lycée ne pouvait pas se réaliser pour trois raisons. Dont acte.

Si vous aviez regardé le règlement d'urbanisme plus tôt pendant votre campagne, vous auriez vu qu'on ne peut pas réaliser ce lycée à cet endroit ; vous auriez dû, par exemple, nous consulter au lieu de faire des promesses intenables. Vous pourriez au mieux créer une Maison Familiale et Rurale, pourquoi pas.

Monsieur le Maire, les Givordins constateront ce soir l'approximation de vos projets et le manque de sérieux dans la constitution des dossiers.

M. Sébastien BERENGUEL.- Monsieur le Maire, vous avez été élu en faisant la promesse aux habitants de Givors que tout allait changer, malheureusement après un an force est de constater qu'il n'en est rien et que, bien au contraire, vous voilà avec des dépôts de plainte en cascade et des polémiques stériles sans aucune perspective pour notre ville.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi, mais qu'est-ce que cela a à voir avec la délibération ? Restez sur la délibération.

Vous parlez de plainte, quelle plainte y a-t-il avec les HCL ? De quoi parlez-vous ? Soyez cohérent. Soit vous êtes dans la délibération, soit vous ne l'êtes pas. Ou alors, vous voulez faire un aparté sur des choses dont personne ne sait de quoi vous parlez.

Je l'ai dit, on a 39 délibérations, si on veut être efficace, j'entends les points de vue des uns et des autres, il n'y a pas de problème, on est là pour discuter et débattre, il y a une approche qui est celle de la majorité, maintenant si vous avez un point de vue sur les HCL et sur l'acquisition du tènement

Bertholon Mourier, faites-nous en part, mais ne digressez pas sur des choses incohérentes pour les gens qui nous écoutent.

M. Sébastien BERENGUEL.- Je peux continuer, c'est bon ?

Aujourd'hui, les agents municipaux de la ville de Givors ont débrayé car leurs conditions de travail ne sont plus soutenables et vous n'en faites même pas cas au conseil municipal. Puisque vous semblez indifférent, je vais vous laisser prendre connaissance de leurs revendications légitimes par ces documents.

J'estime qu'un maire se doit d'écouter ses équipes et leur donner les moyens d'exercer décemment leurs métiers. Oui, Monsieur le Maire, vous aurez tout le loisir de débattre sans fin sur des considérations totalement...

M. LE MAIRE.- Monsieur, s'il vous plaît. J'ai eu ces documents, je les ai rencontrés ce matin.

M. Sébastien BERENGUEL.- Je vais quand même vous les amener.

M. LE MAIRE.- Pas besoin de faire votre cinéma, on les a. Repartez à votre place s'il vous plaît.

J'écoute les agents comme j'écoute les Givordins.

Pendant 70 ans vous ne les avez pas écoutés et vous venez faire votre cinéma. Vous avez fait les *Tavernier* pendant 70 ans dans cette collectivité ; vous êtes pathétique, Monsieur Bérenguel.

J'arrête la séance du conseil municipal 5 minutes.

(La séance, suspendue à 19 heures 30, est reprise à 19 heures 36.)

M. LE MAIRE.- La séance reprend.

Je voudrais relire le chapitre 3 du règlement intérieur : débat et vote des délibérations, article 19 débat ordinaire : « les interventions des conseillers municipaux doivent impérativement être en rapport direct avec l'objet même de la délibération et ne pas servir de prétexte ou de digression. Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions et/ou des attaques subjectives ou polémiques, la parole peut lui être retirée par le président.

Le président donne la parole aux conseillers et peut la leur retirer si leurs propos excèdent les limites du droit de libre expression. Il s'agit de propos notamment ayant un caractère diffamatoire comportant des expressions injurieuses. Au final, le rapporteur du dossier répond aux différentes remarques et le président clôt les débats. »

Monsieur Bérenguel, je vous demande de respecter ce conseil et cette séance. Je vous le dis très clairement, ce que vous venez de faire là est pour moi scandaleux, honteux de la part d'un conseiller municipal.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le personnel, le directeur général des services a eu le loisir de les rencontrer et les propos écrits par des syndicats sont intolérables et honteux parce qu'ils sont mensongers pour certains d'entre eux. Je ferme la parenthèse. Je vous le dis les yeux dans les yeux, c'est la dernière fois que vous me faites un truc comme ça au sein du conseil municipal sinon je vous fais sortir du conseil.

Pour répondre au projet de délibération et par rapport aux propos des uns et des autres, merci, Monsieur Decourselle, de rappeler que c'étaient les engagements 21 et 60. Oui, en effet, c'est notre engagement, nous pensons que sur ce tènement il faut un équipement. Là où je vous rejoins, c'est que ce n'est pas un projet qui, d'un claquement de doigt, va sortir de terre demain, en revanche on prépare l'avenir. Préparer l'avenir, c'est d'abord faire de l'acquisition, ce que fait la ville. En effet, le projet était avancé et nous ne savions pas au moment où nous avons été élus que le promoteur immobilier était nommé, cela s'est joué à pas grand-chose pour qu'un promoteur immobilier puisse être lauréat pour faire 74 maisons. Le projet de la majorité, et on ne s'en est pas caché, était, si nous

étions élus, de tout faire pour y mettre un lycée agricole, horticole ou on a parlé aussi de MFR, là aussi on a eu des débats.

Aujourd'hui, on va peut-être même un peu plus loin qu'un lycée agricole et horticole, on parle de transition agro-écologique parce que c'est plus large. Nous avons interpellé le gouvernement, la Région et la Métropole pour nous accompagner dans ce projet.

Deux délibérations se suivent dont celle-ci sur laquelle on fait cette acquisition, ne vous en déplaise, c'est un choix de majorité soutenu par les Givordins parce qu'ils nous ont élus. À partir de là, c'est un choix soutenu par les Givordins. Et quand bien même, on ne gaspille pas 2 M€, on préserve les terres arables de notre commune et demain on peut même avoir des projets et nous aurons des projets et des discussions avec les Givordins. Si on n'arrive pas à aller au bout de la démarche, parce que c'est un long processus, aujourd'hui on vient faire l'acquisition de terres et de bâtiment sur lesquels nous souhaitons y voir un lycée de la transition agro-écologique voire aller plus loin. Il nous semble que c'est important et primordial pour notre commune et l'image de la commune.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 22 voix pour, 5 voix contre (Monsieur BERENGUEL ; Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI) et 5 abstentions (Madame CHARNAY ; Madame BRACCO ; Monsieur NOTO ; Monsieur DECOURSELLE ; Madame BECCARIA)

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'acquisition des parcelles cadastrées section BD numéros 120, 124, 125, 129, 130, 131, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 142, 143, 151 et 575 situées route Neuve à Givors, d'une superficie cumulée de 8ha 34a 56ca, le tout sauf meilleure désignation, propriété des Hospices Civils de Lyon, au prix de 2 000 000 euros avec tous droits accessoires et servitudes ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer tout avant contrat et la vente à la suite, aux charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, ainsi que toutes pièces et tous actes y afférent, et plus généralement à faire le nécessaire pour mener à bien cette acquisition dont les frais seront à la charge de la Commune ;
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 21 et que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021.

N°2

ACQUISITION DE PARCELLES AGRICOLES APPARTENANT AUX HOSPICES CIVILS DE LYON (HCL)

M. LE MAIRE.- On vient faire l'acquisition de tous les terrains qui sont en vert et en rose sur le plan qui vous est affiché. La première délibération porte sur le tènement qui est en jaune et ce qui est en vert et rose, ce sont les terrains que l'on acquiert à hauteur de 50 000 € pour 18 hectares de terres naturelles et agricoles dont 15 hectares de parcelles cultivées par un agriculteur du territoire.

Notre projet vise à pérenniser cette vocation agricole, conforter ce plateau à vocation d'agriculture et faire en sorte que les agriculteurs locaux puissent travailler avec la ville qui devient le nouveau propriétaire. Je remercie les HCL d'avoir accepté cette vente pour 50 000 € à la ville parce qu'on a aussi pour démarche de faire du maraîchage municipal ; cela ne va pas arriver d'un seul coup, mais on travaille avec nos prestataires autour d'une cuisine centrale ou de la cantine, le but étant de

produire des aliments et d'aller vers l'autosuffisance, mais en tout cas déjà produire localement pour nourrir les Givordins. Voilà l'objet même de cette délibération.

M. Laurent DECOURSELLE.- Vous avez raison d'acheter ce bien, mais la destination nous divise sur ce sujet. Je vous rappelle l'OAP parce que les projets qu'on a proposés étaient compatibles avec le PLU. Sur ces terrains, que dit l'OAP n°3, je vous invite à aller sur le site du PLUH opposable depuis le 18 juin 2019 : rendre le site visible pour les Givordins en l'identifiant comme un jalon de promenade station dans la montée de la madone de Cras ou point de repère pour les itinéraires de cheminement de randonnée piétonne, cycliste du plateau du Pilat.

Je m'adresse au conseil municipal en majorité, réfléchissez à la proposition qu'on a pu faire pendant la campagne, non pas que votre projet ne soit pas retenable sur ce tènement, mais il y a moyen de faire quelque chose, de tirer la ville vers le haut, de valoriser ce patrimoine et de rendre la ville visible dans ses meilleurs atours.

M. LE MAIRE.- C'est l'objet de la délibération.

M. Antoine MELLIES.- Je suis désolé, je ne voulais pas intervenir, mais comme vous ne me laissez pas répondre lorsque vous intervenez sur la délibération 1, je suis obligé de reprendre la parole ; je suis en lien avec la délibération, ne vous inquiétez pas.

D'autres projets auraient pu être pertinents pour l'ensemble Bertholon Mourier notamment sur la question des seniors, de la dépendance ou des aidants. Je ne comprends pas cette obstination à vouloir absolument aller sur un lycée horticole et agricole. Vous dites qu'on préserve, mais vous ne préservez rien du tout. Là, vous décidez d'acheter et s'il n'y a pas de projet sérieux qui sort, vous perdez les élections, il y a une nouvelle majorité et le promoteur revient. Préserver, ça veut dire inscrire un projet dans la durée et le réussir. Là, il n'y a aucun engagement de la Région ou de l'Etat, aucun courrier n'a été communiqué et il n'y a rien de la Métropole de Lyon pour participer.

Lorsqu'on a des investissements avec des équipements structurants d'intérêt métropolitain et qui dépassent même le cadre métropolitain, je ne comprends pas pourquoi, alors que vous appelez toujours la Métropole à intervenir sur des équipements d'intérêt métropolitain, là en l'occurrence la Métropole n'aurait rien à dire.

Enfin, beaucoup de délibérations concernent la question écologique et environnementale qui est sérieuse. Vous ne ferez rien sans dialoguer, sans concerter et je vous pose une question puisque vous parlez de maraîchage municipal, de conforter ces terrains qui ont une destination agricole, avez-vous pris le temps de rencontrer les agriculteurs givordins afin de leur parler de votre projet de maraîchage municipal ? Prenez-vous le temps de la concertation ? Il ne faut pas se mentir, il y aura des visions qui ne vont pas forcément concorder voire qui pourraient s'affronter et si on veut réussir ce pari de relocaliser la production, pourquoi pas d'avoir une autosuffisance. Je vous invite à être très modestes sur l'autosuffisance alimentaire, c'est un sujet sensible au niveau national, régional et local et qui crée du conflit avec ceux qui sont en charge de nous nourrir.

Quand votre collègue Grégory Doucet nous explique qu'il supprime brutalement la viande des cantines lyonnaises, vous ne vous êtes pas engagés là-dessus et heureusement parce que le score d'Europe Écologie les Verts aurait été encore plus bas qu'il n'a été au premier tour des élections régionales, mais il y a de la méfiance et donc il faut créer les conditions du dialogue et de la concertation. Je vous invite à rencontrer les agriculteurs givordins pour leur faire part de vos projets en matière d'autosuffisance alimentaire.

M. LE MAIRE.- Je vais clore le débat. Nous nous inscrivons dans la durée, nous faisons juste, quand bien même cela vous gêne, les choses dans l'ordre : on fait l'acquisition parce qu'il y a une opportunité, on discute avec des partenaires, ensuite on va voir nos partenaires avec un projet plus abouti. L'autosuffisance, c'est une ligne d'horizon, si on y arrive tant mieux, mais je sais très bien que je ne vais pas y arriver demain.

Les questions du PLUH, ce sont des choses dont nous discutons avec la Métropole et elles vont arriver au moment où elles doivent arriver pour transformer les tènements pour qu'ils soient adaptés à nos projets. Nos partenaires sont bel et bien avec nous, ils nous soutiennent, que ce soit la Métropole ou le Préfet de région avec le projet de territoire. Je ne doute pas de leur soutien et j'espère avoir celui de la Région et je n'en douterai pas aussi parce que demain, peu importe, même si j'aimerais que ce soit la liste de gauche conduite par EELV qui soit à la tête de cette belle région, même si ça devait être Monsieur Wauquiez, je me battrais aussi avec ce président comme je me battrais avec Madame Grébert, j'aurais plus de facilité avec Madame Grébert, certes, si elle est élue présidente, mais je me battrais et j'inviterai le président de demain à venir à Givors et à défendre notre commune. Je n'ai pas de problème avec cela.

L'intérêt des Givordins prime sur les petites combines politiques, je défends l'intérêt des Givordins et de notre territoire. On peut ne pas être d'accord comme là, il n'y a pas de souci.

Je n'ai pas rencontré tous les agriculteurs, mais j'en ai rencontré certains. J'ai rencontré un apiculteur, un maraîcher, cela fait partie des choses que l'on va approfondir ; on devient des propriétaires terriens, nous venons participer à faire en sorte que ce plateau puisse servir cette velléité que nous avons à faire en sorte que ces terres nourricières puissent nourrir les Givordins.

Mme Chrystelle CATON.- Pour compléter les propos de Monsieur le Maire, on a un stage de six mois cette année avec une étudiante en Master 2 de développement local territorial, elle a rencontré plusieurs agriculteurs locaux et notamment givordins, l'idée était d'avoir un pool de ressources sur le territoire de l'ouest lyonnais, mais aussi givordin et métropolitain de façon à alimenter un projet de cuisine centrale sur la ville. Les agriculteurs ont été contactés. C'est un travail de stagiaire, mais nous ne manquons pas de rencontrer les agriculteurs givordins, en tout cas pour moi c'est important et ce sera un plaisir d'aller à leur rencontre pour un projet concerté avec eux, on ne sera pas là en donneur d'ordre, l'objectif est de co-construire un projet commun pour la ville et pour les Givordins.

M. Laurent DECOURSELLE.- Monsieur le Maire, je vous prends au mot parce que vous parlez du PLUH...

M. LE MAIRE.- S'il vous plaît, ne faites pas long, on ira ensemble si vous voulez à la Métropole voir le PLUH parce que ce n'est pas ici que ça se décide.

M. Laurent DECOURSELLE.- C'est une plaisanterie ? C'est vous-même qui parlez du PLUH...

M. LE MAIRE.- Mais vous repartez sur le PLUH...cela n'enlève en rien...

M. Laurent DECOURSELLE.- Vous me donnez la parole et vous me coupez. S'il vous plaît, laissez-moi parler.

Vous parlez du PLUH, on a deux représentants à la Métropole ici, quelles ont été vos démarches pour classer ces futurs tènements qui vous permettront de développer vos projets ? Il y a eu trois modifications du PLUH et rien pour Givors, les deux premières c'était le vide néant et savez-vous ce qui a été mis dans la troisième délibération de modification du PLUH, vous qui en parlez ?

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

Je rappelle que nous avons protégé le plateau givordin de la construction de 74 maisons, il faut retenir cet aspect important, et on préserve des terres nourricières agricoles pour l'avenir de nos enfants. Ces deux délibérations ont vocation à cela. Voilà la démarche de la majorité ; la majorité a arrêté 74 constructions sur un tènement et préserve les plateaux givordins. C'est important et je pense que nos enfants voire nos petits-enfants nous remercieront des dispositions de cette majorité.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 23 voix pour, 3 abstentions (Madame CHARNAY ; Madame BRACCO ; Monsieur NOTO) et 6

ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur DECOURSELLE ; Madame BECCARIA ; Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI)

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'acquisition des parcelles propriétés des Hospices Civils de Lyon et cadastrées BC171, BC172, AZ66, AZ67, AZ149, BC261, BC299, BD23, BD38, BD47, BD48, BD61, BD114, BC141, BC142, BC143, BC150, BC159, BC211, BC212, BC287, BD35, BD37, d'une superficie cumulée de 15ha 33a 21ca, le tout sauf meilleure désignation, au prix de 0,30 euro par m², soit 45 996,30 euros et l'acquisition des parcelles cadastrées C123, BE218, BD112, AZZ78, AZ87, d'une superficie cumulée de 2ha 82a 35ca, le tout sauf meilleure désignation, au prix de 0,15 euro par m², soit 4 235,25 euros, pour un montant total de 50 231,55 euros avec tous droits accessoires et servitudes ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer tout avant contrat et la vente à la suite, aux charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, ainsi que toutes pièces et tous actes y afférent, et plus généralement à faire le nécessaire pour mener à bien cette acquisition dont les frais seront à la charge de la Commune ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

N°3

FONDS DE CONCOURS SIGERLy : REMPLACEMENT DE SOURCES LUMINEUSES ÉNERGIVORES PAR DES LEDS

M. Alipio VITORIO.- Il est proposé au conseil municipal par ce projet de délibération de fonds de concours SIGERLy le remplacement des sources lumineuses énergivores par des leds. Le territoire comporte environ 4 000 points lumineux et plus de la moitié des sources lumineuses (2 086 luminaires) ont une puissance supérieure à 150 watts.

La compétence éclairage public est depuis le 1^{er} janvier 2017 déléguée au SIGERLy. Les investissements opérés par le SIGERLy dans le cadre de celle-ci peuvent être répercutés à la commune par voie de fiscalisation totale ou partielle en fonction du montant de l'opération ou par voie de financement par fonds de concours à hauteur de 75 % sur le budget communal et une fiscalisation totale ou partielle des 25 % restants.

Afin de moderniser les sources et de permettre d'importantes économies d'énergie, il est nécessaire de remplacer lesdites sources lumineuses par des éclairages de type led, ce qui va diminuer le coût de l'abonnement électrique, mais aussi les consommations en fonctionnement courant des installations d'éclairage, tout en pratiquant de l'abaissement de puissance entre 22 heures et 5 heures pour maintenir un flux lumineux sur la ville tout en réduisant les consommations énergétiques. De par cette réduction de puissance de près de 50 %, on passerait de 1 400 Mw à 653 Mw, ce qui représente une économie de 110 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de décider de verser au SIGERLy une subvention d'équipement d'un montant de 1 527 100 € sur le budget 2021, correspondant à l'opération de remplacement des sources lumineuses des 2 086 luminaires par des leds.

De dire que cette subvention sera versée au démarrage de l'opération correspondante et que les 25 % restants feront l'objet d'une fiscalisation via la contribution du SIGERLy à hauteur de 41 666 € par an sur 15 ans.

De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 de la commune, chapitre 204, dans le cadre de la décision modificative au budget primitif 2021.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Sébastien BERENGUEL.- Vous nous proposez dans cette délibération le changement dans toute la ville des lampes classiques de l'éclairage public par des leds. Ces leds en question sont moins gourmandes en énergie et moins coûteuses mais, car il y a toujours un mais, leur spectre d'émission est encore plus nocif que les lampes classiques pour la santé et pour la biodiversité que nous avons la responsabilité de sauvegarder. Vous pouvez vérifier que beaucoup plus d'insectes et d'espèces animales qui vivent la nuit sont piégés ou perturbés par ce type d'éclairage, toutes les études publiées le prouvent. En réfléchissant plus profondément à la question, il aurait été plus ambitieux de transformer entièrement le parc par de l'éclairage intelligent à capteur de présence par exemple ou avec des voiries rétroéclairées qui se rechargent la journée grâce au soleil. Bien entendu, ces deux solutions sont beaucoup plus chères, mais pour protéger notre santé et la biodiversité, nous ne pouvons pas être dans une logique comptable.

Si vous êtes dans cette logique, alors c'est un problème de choix politique et le vôtre est résolument financier car dans la délibération vous nous parlez uniquement d'économie à réaliser alors que c'est très préjudiciable pour la qualité de vie des Givordins. J'aurais préféré voir présenter un projet de production d'énergie renouvelable qui nous ferait réaliser des économies plutôt que de voir ce projet d'investissement de 1,5 M€ qu'il faudra plus de 15 ans à amortir. Vous ne pouvez pas ignorer cette question de la protection de la biodiversité, vous qui êtes censés porter cette priorité dans vos politiques.

Cette décision, une fois de plus, est proposée dans la précipitation au seul motif de préparer un marketing d'image bien réfléchi. Je fais le choix de la protection de notre environnement et je voterai contre cette délibération.

Mme Edwige MOIOLI.- Nous sommes favorables au changement des luminaires existants par des leds, en revanche je me demande s'il ne serait pas intelligent lors de ce changement de faire une étude sur les carrefours assez accidentogènes et éventuellement mettre en place des détecteurs ou capteurs afin que la lumière s'intensifie ou change pour signaler un danger. Je pense notamment aux piétons le soir, les voitures ne les voient pas forcément et si un capteur peut les détecter, la lumière s'accentuerait ou changerait de couleur et cela pourrait être un signe pour l'automobiliste afin d'éviter des accidents graves.

M. Laurent DECOURSELLE.- Je souscris également au projet de modernisation d'éclairage public. On avait été plus loin en proposant du photovoltaïque, il existe des candélabres, on achète des kilomètres de linéaire répartis sur tout le mandat, il n'y a plus de production d'énergie à fournir, et couplé à ce que vous proposez, ça pourrait être un investissement rentable à terme pour les Givordins.

M. LE MAIRE.- Je rappelle que la compétence de l'éclairage public est au SIGERLy et nous sommes obligés de passer par ce syndicat pour faire cette opération.

Et comme l'a rappelé Alipio, c'est une démarche et non pas du marketing. On a remis l'éclairage public qui avait été éteint, les Givordins avaient considéré cela comme une double punition et aujourd'hui, on va diminuer la consommation. Je rappelle que les Givordins payent un impôt, le SIGERLy est collecteur, et payent la puissance. 100 000 € d'économie, ce n'est pas rien y compris pour les familles givordines qui ont peu de moyens. Cela a un double effet : faire diminuer la participation financière et diminuer la feuille d'impôt des Givordins.

La ville est répartie en 105 blocs sur lesquels on peut agir, il y a des endroits où il n'y aura pas besoin d'éclairage, sur d'autres on va diminuer l'intensité de l'éclairage entre minuit et 5 heures du matin parce que la technologie led le permet et il y a des endroits où il faut peut-être augmenter. J'ai eu une discussion avec le président du SIGERLy et sa direction pour aller plus loin et essayer de trouver les nouvelles technologies pour les 10 à 20 prochaines années. Ce n'est en effet pas un investissement anodin, c'est fort et on a voulu marquer de façon forte notre engagement pour

l'environnement, mais aussi pour les Givordins. C'est ce qui nous guide dans la démarche et dans tout ce que nous proposons aujourd'hui.

Ce projet se réalisera sur deux ans. On commande auprès de SIGERLy qui demande à son entreprise prestataire de faire les travaux. Aujourd'hui c'est Serpollet. Ce n'est pas nous qui choisissons une entreprise, on le fait avec SIGERLy.

C'est important pour nous et toutes les nouvelles approches et technologies, vous parlez du photovoltaïque, de leds intelligentes qui s'allument au moment où on passe, sont des choses dont nous discutons, nous allons voir les endroits où les choses peuvent se faire, avec une enveloppe conséquente de la part de la ville.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix pour et 1 voix contre (Monsieur BERENGUEL) :

DÉCIDE

- DE VERSER au SIGERLy une subvention d'équipement d'un montant de 1 527 100,00 € sur le budget 2021 correspondant à l'opération de remplacement de sources lumineuses de 2 086 luminaires par des LEDs ;
- DE DIRE que cette subvention sera versée au démarrage de l'opération correspondante et que les 25 % restants feront l'objet d'une fiscalisation via la contribution du SIGERLy à hauteur de 41 666,67 € par an sur 15 ans ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 de la commune, chapitre 204, dans le cadre de la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°4

REQUALIFICATION DE L'ÎLOT OUSSEKINE : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

M. Foued RAHMOUNI.- Il s'agit de signer la convention de participation financière entre la Métropole et la ville de Givors concernant le projet de l'îlot Oussekin.

Pour rappel, il s'agit d'un projet qui, à l'heure actuelle, est estimé à 14 M€, auquel il faut soustraire un certain nombre de recettes qui s'élèvent à plus de 4 M€, ayant reçu un certain nombre de subventions et notamment la DSIL, dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 1,3 M€, une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 1,4 M€, des cessions de charges foncières à hauteur de 1,4 M€ et la participation de la ville de Givors à hauteur de 156 000 €.

Le déficit prévisionnel de l'opération s'élève à 9,9 M€ et dans le cadre de cette convention avec la Métropole, la ville s'engage à prendre à sa charge 10 % de ce déficit, soit une somme de 990 000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette convention.

M. Laurent DECOURSELLE.- Ce projet Oussekin est assez ancien, mais il apparaît antinomique par rapport à vos orientations et à la préservation et la requalification des espaces notamment en centre-ville.

100 appartements supplémentaires ou requalifiés viendront à mon avis un peu plus asphyxier le centre-ville alors que nous avons besoin de verdure. Je ne suis pas persuadé que la majorité des conseillers municipaux présents partage l'arrivée d'une population estimée à 300 habitants qui vont demander la création d'équipements, de classes, de crèches. Pourquoi cette frénésie urbanistique en centre-ville ? Que proposent les promoteurs pour accompagner cette urbanisation ?

La Métropole a pour ambition de créer 5 000 logements par an, mais pour moi c'est une hérésie. Rappelons que cette opération va faire disparaître 25 places de parking en centre-ville alors qu'on est déjà congestionné. On sort un peu du débat, mais on reste dans l'îlot Oussekin, je suis très inquiet du devenir de cette opération.

M. Fabrice RIVA.- Encore un déficit de 9,9 M€, encore de l'argent dépensé. L'ancienne majorité a laissé pourrir le quartier, même le local PC était dans un état lamentable, les appartements adjacents et certains commerces sont la propriété de la mairie comme entre autres la droguerie Michel qui avait été préemptée lors de la vente à un nouveau repreneur par l'ancienne majorité, Mme Charnay et M. Passi. Ce quartier a été abandonné. La ville est propriétaire de plusieurs biens rue Longarini et ces locaux ont été laissés en désuétude en payant de lourdes charges de copropriété sans les utiliser. C'est impensable pour un parti qui se dit de gauche et scandaleux pour des Givordins qui ont payé des loyers pour rien.

Mme Christiane CHARNAY.- C'est le procès du PC !

M. LE MAIRE.- J'espère qu'on ne fera aucun procès, on prend la délibération et j'essaie de me faire le garant de ne pas faire le procès d'un parti ou de quoi que ce soit, on reste dans la délibération et dans le projet.

Mme Christiane CHARNAY.- Je suis satisfaite que ce projet voit le jour, il y a un moment qu'il a été enclenché.

C'est de la requalification pour le centre-ville, on sait très bien que dans ces rues Longarini, Joseph Faure il y a un habitat très dégradé. Je suis contente que ce projet aboutisse enfin. En revanche, il me semble qu'il y a une trame verte et c'est important pour ce quartier.

M. LE MAIRE.- J'allais en dire un mot.

M. Foued RAHMOUNI.- Pour rassurer Monsieur Decourselle concernant notre volonté de remettre de la fraîcheur en cœur de ville, vous pensez bien que dans les échanges qu'on a eus avec la Métropole depuis un an autour de ce programme, ce sont des ambitions très fortes que l'on a portées et vous le savez tout aussi bien que moi, la majorité en place à la Métropole est sensible à cette question. De toute façon, dans le cadre du calendrier prévisionnel de mise en route et d'enclenchement de l'ensemble du projet, même si un certain nombre de choses ont déjà été lancées, une phase de concertation et de présentation du projet est prévue à destination des Givordins. Ils pourront directement juger sur pièce quelles ambitions en termes de retour de la nature en ville nous avons eue autour de ce projet.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération importante sur son volet financier, mais aussi pour la requalification d'une partie du centre-ville, comme l'a rappelé Madame Charnay.

Ce projet était un *coût parti*, il a été porté par l'ancienne majorité, nous le continuons, mais nous y avons apporté des modifications, en lien avec la Métropole, à savoir de faire passer la rue derrière le conservatoire et de faire un îlot de fraîcheur. Le parc urbain représentait dans le précédent projet 6 % de l'espace et après la négociation avec la Métropole et nos partenaires, on passe à 32 % de l'espace. Je rappelle, Monsieur Decourselle, que nous sommes en plein dans les aspects du PLU et du SCOT, nous respectons le PLU, le SCOT et nous essayons de trouver des solutions.

M. Laurent DECOURSELLE.- J'attends de vous, Monsieur le Maire, que vous résistiez à la pression des promoteurs. Évidemment, c'est inscrit dans le SCOT et le PLUH.

M. LE MAIRE.- Nous résistons.

On accompagne ce projet, on fait en sorte que demain cet îlot soit plus grand, qu'il y ait un parcours au cœur du centre-ville. Et je veux surtout vous dire qu'il est important parce que notre hyper centre, notre vieux centre-ville manque considérablement d'espaces verts, je le vois tous les jours avec les enfants, il y a de plus en plus de familles et je vois ces enfants jouer aux abords de l'Hôtel de Ville, sur les parkings ; il faut trouver des espaces et je pense que cet espace va pouvoir servir aux familles et aux enfants qui pourront déambuler, à nos aînés qui pourront venir dans un espace ombragé, calme et apaisant pour un centre-ville. Voilà ce sur quoi on s'est battu avec la Métropole qui nous a écoutés et qui nous accompagne.

Une réunion publique aura lieu le 6 juillet à 18 heures 30 devant le conservatoire, en extérieur, avec la vice-présidente de la Métropole de Lyon, Madame Béatrice Vessiller, pour présenter le projet et la façon dont on l'a fait évoluer et surtout, comment on a renforcé la dimension paysagère du site. J'invite nos concitoyens à venir, il y aura des panneaux tout autour du conservatoire, pour discuter avec la population, il y a des choses qu'on peut encore faire évoluer.

Je rappelle que c'est la Métropole qui porte ce projet.

Monsieur Riva, vous avez parlé de la droguerie, mais c'est la ville qui en avait fait l'acquisition et maintenant, ça appartient à la Métropole et non pas à la ville. Il y aura une délibération.

M. Fabrice RIVA.- Bien entendu, ça a été cédé à la Métropole, mais ça avait été préempté il y a une trentaine d'années par l'ancienne majorité et ça avait été laissé en désuétude pendant 30 ans.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 30 voix pour et 2 voix contre (Monsieur DECOURSELLE, Madame BECCARIA) :

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention financière entre la Métropole de Lyon et la ville de Givors relative à l'opération d'aménagement de l'îlot Oussékine ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention, et plus généralement tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- DE DIRE que les crédits correspondant au premier acompte de 396 129 € sont inscrits au budget 2021 de la commune, chapitre 204, dans le cadre de la décision modificative n°1 au budget primitif 2021.

N°5

CESSION D'UN VOLUME A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA MÉTROPOLE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION OUSSEKINE

M. Foued RAHMOUNI.- Dans la lignée de la précédente délibération et pour faciliter les futures opérations d'aménagement de l'espace public, il s'agit de céder à l'euro symbolique au profit de la Métropole dans le cadre de l'opération Oussekine.

Il y a un passage à droite du bar-tabac situé rue Longarini et l'idée est de le céder à la Métropole ; nous avons préféré profiter de cette aubaine de l'îlot Oussekine pour travailler sur ce point noir du centre-ville où on s'est rendu compte qu'il y a des phénomènes de squat, de dépôts sauvages d'ordures. L'idée est de travailler à ouvrir encore plus le conservatoire à destination des Givordins.

M. LE MAIRE.- Et de la rue Longarini, de fait.

M. Fabrice RIVA.- Bien sûr nous voterons la délibération qui fait partie du projet global, mais comment justifier une expertise de France Domaine où le bien est estimé à 1 € alors qu'il a forcément une valeur financière ? Je sais que la Métropole de Lyon a souvent tendance à cacher la valeur des biens et refuse même de donner les estimations de France Domaine lorsque les citoyens les demandent, mais de là à estimer un bien sans se déplacer, c'est un peu fort !

Je souhaite que dorénavant les estimations se fassent sérieusement, surtout quand il s'agit des biens de la ville. Vous remarquerez dans l'étude la date de consultation au 12 avril, date de réception au 12 avril et date de visite : non visité. Ils estiment par téléphone à mon avis.

M. LE MAIRE.- On cède un volume, on cède uniquement le passage. Juridiquement, pour que le projet puisse se faire, il faut que la Métropole accepte. Je vous l'accorde, mais sur beaucoup de projets pour faire venir France Domaine, il faut les appeler très longtemps à l'avance. J'entends ce que vous dites, là c'est un volume que nous vendons et non pas un bien, c'est le passage pour qu'ils puissent entamer les travaux de démolition pour le projet de l'îlot Oussekin.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'APPROUVER la cession à la Métropole de Lyon à l'euro symbolique, avec dispense de versement, du volume n° 1 situé sur la parcelle cadastrée AR 383 au 13 rue Joseph Longarini correspondant à un passage couvert public d'environ 50 m², le tout sauf meilleure désignation, par transfert de domaine public à domaine public, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Oussekin ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour la réalisation de cette cession.

N°6

BÂTIMENT SIS 1 QUAI DES MARTYRS A GIVORS – ABROGATION DE LA DELIBERATION D'ACQUISITION N°3 DU 28 JANVIER 2021

M. LE MAIRE.- Souvenez-vous, lors de l'avant-dernier conseil municipal nous avons acquis le bâtiment dit CPAM pour en faire une maison de santé pluri professionnelle. Il se trouve qu'on a un souci juridique, on avait inscrit l'acquisition dans le budget primitif de la ville, ainsi que des travaux et aujourd'hui, on fait porter l'acquisition par la SAGIM qui va porter les travaux et qui va développer le projet pour notre compte.

Pour être transparent, on avait dit au conseil municipal qu'on ferait faire les travaux par notre société d'économie mixte et le fait de l'avoir dit pouvait nous mettre en difficulté juridique vis-à-vis de la concurrence, c'est lié à une circulaire européenne. Pour lever tout risque juridique, nous avons décidé de faire faire l'acquisition par la SAGIM qui portera l'ensemble du projet pour notre compte.

Ce projet est suivi notamment très fortement par Madame Allali et l'ensemble des élus qui sont au sein du conseil d'administration de la SAGIM. Voilà pourquoi on abroge la précédente délibération, ce n'est plus à nous de l'acheter, mais à la SAGIM.

M. Sébastien BERENGUEL.- Je me réjouis de constater que le bon sens prend le dessus dans ce dossier annoncé dès le mois de janvier. Dans les faits, pourquoi faire peser sur les réserves financières de la ville l'investissement dans un immeuble qui va demander beaucoup de frais d'aménagement et de mises aux normes pour une maison de santé qui risque de mettre longtemps

à voir le jour ? L'aménagement et la gestion locative de cet ensemble immobilier entrent dans les compétences de la SAGIM.

Vous auriez pu entamer une concertation avec votre opposition qui vous aurait aidé dans votre décision. En décidant de supprimer les commissions préparatoires aux conseils municipaux et en annonçant des commissions had oc qui ne se sont jamais tenues en un an, vous vous privez d'instances d'échanges qui peuvent être utiles pour vos décisions.

Je profite de cette délibération pour vous questionner sur l'avancée de vos recherches de médecins généralistes. Vous avez clos le dossier du centre de santé associatif, mais ce projet de maison médicale va prendre beaucoup de temps, au-delà de l'effet d'annonce du rachat des locaux de la Sécurité Sociale.

Je voterai pour cette délibération, mais va-t-on attendre encore longtemps de nouveaux médecins dans notre désert médical ?

Mme Dalila ALLALI.- Je vous remercie d'approuver cette avancée. En effet, on organise quasiment tous les 15 jours des réunions avec les porteurs de projets qui viennent donner leur avis parce qu'on est dans un mode participatif sur cette maison de santé pluri professionnelle et nous souhaitons véritablement que ce soit un lieu dans lequel on va venir se positionner et dans lequel on se sent bien malgré le fait qu'on y vienne pour se soigner. Une architecture sympathique va s'imposer et on répond à la demande des professionnels de santé par rapport à ce qu'ils veulent et à la façon dont ils voient le lieu.

Le laboratoire Unibio doit venir s'installer, un plateau de cardiologie s'est rapproché de Givors parce qu'ils sont très intéressés par le bassin de vie, 400 m² seraient dévolus à ce plateau, et au niveau des médecins on est en cours de signature pour reprendre le centre Aceso (qui n'est malheureusement pas en mesure d'ouvrir) pour ouvrir un centre de consultations non-programmées, le bail sera signé la semaine prochaine. C'est une bonne nouvelle. Le bail sera signé par deux personnes qui seront rejointes par six autres médecins généralistes qui seront ouverts de 8 heures à minuit du lundi au dimanche.

On sera encore en désert médical, mais on y travaille véritablement.

M. LE MAIRE.- Je sais que vous y avez mis, Madame Allali, un engouement et une énergie folle et je tiens à saluer votre travail auprès de l'ensemble des Givordins. Se battre, discuter, prendre ses week-ends pour faire visiter à un médecin avec sa famille la ville de Givors et faire ce travail de VRP que vous faites, je vous salue pour cela. C'est aussi cela la majorité municipale, ce ne sont pas que des délibérations, c'est tout un travail en amont et des engagements forts de l'ensemble des élus de cette majorité.

Mme Dalila ALLALI.- C'est un interne qui est venu visiter avec sa famille, il vient de la Haute-Marne et il a donné un accord de principe pour venir s'installer à la fin de son internat.

M. Laurent DECOURSELLE.- La santé, ce n'est pas une compétence obligatoire des municipalités, en revanche elle était au cœur des enjeux de tous les candidats aux élections municipales.

Je comprends la sécurisation juridique du portage de la SAGIM, en revanche il faudrait que vous nous expliquiez une fois pour toutes les orientations en termes d'aménagement, est-ce la SAGIM qui les porte ou la municipalité ? Est-ce que la SAGIM est un outil juridique uniquement ou est-ce qu'en son sein elle a des orientations ? Ma question est simple : est-ce que votre engagement n°45 que je lis : « créer une maison de santé pluridisciplinaire au centre hospitalier de Montgelas » donc près du quartier des Vernes, 4 000 habitants, devient caduc ?

M. LE MAIRE.- Non, vous pouvez cocher *réalisé*. On a réalisé en un an une bonne partie si ce n'est la moitié de notre projet.

Mme Dalila ALLALI.- Je vous demande d'être tous les représentants de notre belle ville et si vous connaissez du monde en tant que professionnels de santé, n'hésitez pas à m'appeler.

M. LE MAIRE.- Ce qui vaut pour les médecins vaut pour aussi les charcutiers, pour certains métiers de bouche qui manquent sur notre ville.

Vous pouvez cocher ce lieu ; il y a des opportunités, la CPAM et la CAF devaient vendre ces bâtiments à des opérateurs immobiliers et nous avons saisi l'opportunité pour les acquérir. Et dans le cadre des discussions avec les professions libérales et avec le groupe autour du Dr Ferret et la CPAM, ce lieu paraissait le plus approprié ; c'est un déplacement. Donc vous pouvez le cocher.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- DE RENONCER à l'acquisition auprès de la CPAM du bien situé 1 quai des Martyrs à Givors, cadastré section AO numéro 23 pour une contenance de 6a02ca ;
- D'ABROGER la délibération n°3 du 28 janvier 2021.

N°7

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2021

M. Foued RAHMOUNI.- Nous avons sollicité la dotation politique de la ville auprès de l'Etat pour acquérir les locaux de la Caisse d'Allocations Familiales situés 2 rue Eugène Pottier. L'opération est estimée à 700 000 € HT et nous avons sollicité dans le cadre de la DPV un montant de 560 000 €.

Comme cela a été évoqué précédemment et comme j'avais déjà eu l'occasion de le dire, tout comme Madame Fréty et Monsieur le Maire l'avaient aussi porté lors du mandat précédent, on s'était engagé à ce que cette dotation politique de la ville soit à chaque fois utilisée pour des projets en lien direct avec la politique de la ville, il ne s'agit pas d'utiliser un crédit spécifique pour financer du droit commun. C'est ce que l'on s'est engagé à faire et ce que l'on fait actuellement. Pour rappel, l'objectif de cette acquisition est de répondre à certains enjeux du contrat de ville et notamment de répondre aux questions de santé sur notre territoire, répondre aux questions en lien avec nos places en crèche, renforcer l'offre de soins de proximité et éventuellement interroger la CAF sur l'installation d'un point d'écoute jeunes sur le territoire.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter cette proposition.

M. Laurent DECOURSELLE.- L'Etat perfuse les villes en politique de la ville depuis de nombreuses années. J'en parle avec une modeste connaissance. Et si on a la DPV en plus, parce qu'elle n'est pas donnée à toutes les communes en politique de la ville, c'est parce que notre ville est très pauvre. Dans votre projet, quand pensez-vous que nous sortirons de la politique de la ville pour être une ville avec une mixité sociale ad hoc ? Est-ce que vous vous projetez ?

M. LE MAIRE.- Soit je réponds avec beaucoup de sérieux et c'est un débat qui va prendre toute la nuit, et on n'aura pas fini parce que chacun y verra sa manière de sortir la ville...

Il faut lire les données statistiques de l'INSEE qui expliquent la difficulté dans laquelle on est. La moitié de nos concitoyens habitent les quartiers politiques de la ville et en même temps, notre rôle est de les sortir de là, d'améliorer leurs conditions.

Je vous réponds avec le plus grand des sérieux, nous faisons tout pour sortir nos concitoyens de la situation sociale dans laquelle ils sont et pour améliorer notre ville. Vous dire que ça se fera demain..., on a déjà commencé le 3 juillet à le faire et cela prendra le temps qu'il faut, mais en tout cas l'objectif est de sortir de là et d'avoir une image pour notre ville positive, agréable afin de faire venir d'autres habitants dans notre belle ville.

Il n'y a pas de perfusion, l'argent de l'Etat, c'est aussi l'argent de nos concitoyens. Pour le coup, c'est la relation partenariale que nous avons mise en place avec l'Etat qui fait que quand nous achetons un bâtiment à 700 000 € nous avons en face 560 000 € de recettes. Je salue le travail qui a été fait par les équipes, au départ ce n'était pas 560 000 € qui devaient nous être accordés, mais 470 000 € et nous avons obtenu 80 % des financements de recettes sur l'acquisition de ce bâtiment. Ce n'est pas anodin.

On se bat avec nos partenaires qui nous font confiance. Si le préfet vient financer 80 % de notre acquisition, c'est qu'il a confiance au projet, en ses interlocuteurs que sont l'équipe de Construisons ensemble, les adjoints ou moi-même, c'est un signe de confiance des projets que nous portons. Il croit au projet de la majorité municipale, ainsi que la Métropole. Ce sont des recettes, c'est de l'argent que nous mettrons ailleurs et je me félicite que l'Etat nous soutienne. Je salue les équipes du préfet de région, mais aussi le préfet à la politique de la ville et le préfet à la sécurité avec qui nous discutons, ou bien le SGAR ; je les salue au regard du relationnel que nous avons avec eux et de l'accompagnement et de l'attention qu'ils ont pour notre territoire, pour notre ville. C'est important et c'est comme ça qu'on fait avancer des projets. Seuls, on ne pourra rien faire.

Aujourd'hui, cela nous dégage des leviers financiers.

Mme Christiane CHARNAY.- Un rappel, le projet de territoire avait été initié en 2019. On avait aussi très bien travaillé avec le préfet de région par rapport à notre territoire.

M. Foued RAHMOUNI.- Une réunion, ce n'est pas vraiment travailler.

Mme Christiane CHARNAY.- Non, il y a eu plusieurs réunions.

M. LE MAIRE.- Entre Monsieur Rahmouni, Madame Fréty, Madame Allali, Madame Laouadi, Monsieur Mathey ou Monsieur Mermouri, le nombre des réunions que nous avons avec nos partenaires à Givors, en dehors de Givors..., je vous salue tous et je salue aussi les conseillers délégués qui participent à ces réunions, pour aller chercher de l'argent pour notre territoire, il faut prendre son bâton de pèlerin. Je salue tout le monde pour ce travail qui est fait avec les services parce que les élus seuls ne peuvent pas tout faire, je salue l'ensemble des services pour le travail d'accompagnement qu'ils ont avec les élus. Cela nous permet d'obtenir de l'argent pour nos concitoyens pour notre territoire.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'ADOPTER la proposition d'opération listée ci-dessus, au titre de la DPV à allouer à la ville de Givors pour l'année 2021 ;
- D'ADOPTER les modalités de financement de cette opération ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter la subvention à percevoir et à signer tout document nécessaire à son versement.

N°8

DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1 AU BUDGET PRIMITIF

Mme Laurence FRETU.- Cette DM vient acter dans notre budget les impacts financiers et les régularisations nécessaires sur l'ensemble des projets que nous venons d'évoquer : Bertholon

Mourier, le bâtiment de la CPAM. Les économies réalisées sur ces projets basculent de ce fait sur le fonds dédié pour le changement des ampoules en leds.

C'est un basculement des économies sur un autre compte et cela vient acter ce que l'on vient d'évoquer, plus une petite régularisation suite à une erreur matérielle qui a été faite dans le budget, un compte de recette qui normalement n'est pas utilisé au moment du budget, mais seulement au moment de l'exécution. Il faut que ce soit mis sur la bonne ligne comptable.

Il s'agit donc d'acter les impacts sur les projets que nous venons d'évoquer.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 27 voix pour, 1 abstention (Monsieur BERENGUEL) et 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :

DÉCIDE

- D'APPROUVER la présente décision modificative N°1 de l'exercice 2021.

N°9

**MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE DE RAPPEL À L'ORDRE PAR LE MAIRE –
PROTOCOLE AVEC LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE ET
DE LA COUR D'APPEL DE LYON**

M. LE MAIRE.- Vous savez que le maire, dans le cadre de ses compétences en matière de prévention de la délinquance, a le pouvoir de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne qui a porté atteinte au bon ordre, à la sécurité ou à la salubrité publique dans la commune. L'objectif de ce rappel à l'ordre est d'apporter des réponses aux incivilités et aux nuisances du quotidien, notamment les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, le tapage sur la voie publique.

L'idée avec cette convention est de pouvoir le faire auprès des personnes repérées et notamment dans les bus avec les enfants, les parents.

M. Sébastien BERENGUEL.- Monsieur le Maire, j'espère qu'à travers cette délibération vous ne succomez pas à la tentation de surenchérir au débat permanent sur l'insécurité dont certaines personnes ne manquent pas de s'en faire le relais dans cet hémicycle. À l'heure où de nombreux élus locaux sont régulièrement victimes d'agressions physiques, alors qu'un maire a succombé il y a moins de deux ans alors qu'il s'interposait pour empêcher un dépôt sauvage de gravats, alors que l'ensemble des grands médias surenchérissent tous les jours sur ce débat récurrent de la sécurité, alors que le Ministre de l'Intérieur n'a pris aucune mesure pour protéger nos élus, alors que ce même ministre se décharge de sa responsabilité régaliennne sur les élus locaux et sur les polices municipales, oui, Monsieur Boudjellaba, vous faites une erreur à vous mettre en danger en vous exposant alors que vous avez déjà été victime de menaces.

Vous savez très bien que d'autres méthodes existent pour prévenir ces comportements. Plutôt que de vous substituer au juge afin de faire des rappels à l'ordre pour lutter contre les incivilités du quotidien, vous avez une police municipale, un commissariat de police sur la commune et je pense que vous avez bien mieux à faire pour notre ville et que vous sortiriez grandi si vous activiez des pratiques de prévention, d'éducation, de soutien parental plutôt que d'enfiler l'habit du juge à seule fin de courir après les thématiques du moment.

Nous ne sommes pas en campagne électorale alors ne succomez pas aux sirènes des médias nationaux qui vulgarisent les thèses de la droite et de l'extrême droite dans notre pays.

Je m'abstiendrai sur cette délibération qui n'entre pas dans les valeurs que je porte en tant qu'élu de la République.

M. Antoine MELLIES.- Je rejoins Monsieur Berenguel sur un détail, il est vrai que cette procédure de rappel à l'ordre, si vous voulez l'utiliser et pour qu'elle soit efficace et qu'elle ne soit pas perçue comme étant à double vitesse, comme vous allez sans cesse être sollicité, il serait temps de nommer un adjoint à la sécurité et à la tranquillité, en tout cas qu'un ou deux élus puissent vous suppléer pour faire les rappels à l'ordre lorsque vous ne pouvez pas le faire.

Cette procédure est symbolique, mais elle permet d'impliquer tous les acteurs dans les questions de tranquillité et de sécurité et à ce titre, il faut utiliser tous les moyens à notre disposition dans le cadre de la loi de la République pour faire comprendre que des choses ne doivent pas être commises. En revanche, il faut aller plus loin et utiliser tous les outils qui sont à votre disposition et je réitère ma demande concernant la création d'un conseil des droits et des familles qui existe et qui est à votre disposition et qui permet de ne pas seulement se contenter de faire un rappel à la loi ou à l'ordre, notamment lorsqu'on traite des problématiques liées à l'éducation parentale, à l'autorité parentale, des parents de bonne foi sont réellement dépassés par leurs enfants et ont besoin d'aide, mais aussi des parents n'exercent pas leur autorité parentale et on doit leur rappeler le principe de responsabilité.

Si vous avez pour objectif de réellement vous saisir de ces questions qui sont plus des questions liées à la prévention qu'à la répression, il faut aller jusqu'au bout et instaurer ce conseil des droits et des familles pour traiter ces questions.

Enfin, vous pourrez par exemple pour votre premier rappel à l'ordre convoquer le rappeur Mekra que vous produisez en première partie du concert de Black M et qui dans à peu près chacun de ses clips entre dans toutes les descriptions énoncées par votre projet de délibération.

M. Laurent DECOURSELLE.- La loi du 5 mars 2007 désigne le maire comme étant la clé de voûte de la prévention de la délinquance et ce n'est pas neutre. Cet outil existe depuis cette création. Les incidents survenus au sein des établissements scolaires, lieux sanctuaires de l'éducation, méritent aussi un engagement des acteurs périphériques, des acteurs périscolaires, mais aussi des élus qui sont d'ailleurs membres des conseils d'administration. Le message d'éducation porté par l'Education Nationale, par les acteurs associatifs doit être relayé dans sa fermeté aussi par le premier magistrat de la ville. Vous êtes officier de police judiciaire comme le sont les adjoints, article 16 du code de procédure pénale, c'est quelque chose de réglementaire. Je salue cet engagement qui n'est pas facile à porter, mais c'est un gage de fermeté, d'éducation et c'est aussi la sanction parfois.

M. LE MAIRE.- Cela ne me pose aucun problème, je ne fais pas une course à l'échalote ! J'ai toujours dit et toujours exprimé de façon très claire mon positionnement et le positionnement de la majorité sur les questions de sécurité. On ne va pas se cacher derrière un voile ou quoi que ce soit. Nous avons des problèmes d'incivilités, d'insécurité sur notre territoire et il faut y répondre pleinement et on y répond. On a augmenté de 50 % les effectifs de la police municipale, j'ai fait pendant des mois le pied de grue auprès du préfet et auprès du gouvernement, que ce soit le Premier Ministre, le député du secteur, pour qu'on ait plus d'effectifs de police nationale, on en a neuf supplémentaires sur notre circonscription, c'est un ensemble. Cela n'enlève en rien ma responsabilité de premier magistrat de la ville de faire en sorte de répondre à la problématique de nos concitoyens.

Si vous les rencontrez, nos concitoyens vont d'abord vous parler de ces problématiques d'incivilités, des rodéos, je n'ai pas un week-end où je n'ai pas ce problème et en même temps, concernant ces rodéos on a attrapé un jeune en centre-ville et dans le 1/4 d'heure qui a suivi, un membre de la famille est venu à l'Hôtel de Ville en disant : « vous avez attrapé le plus gentil, il n'a pas fait grand-chose », mais ça faisait juste deux jours qu'il cassait les pieds à tout le monde. La mère de famille est venue en disant : « pourquoi vous n'avez pas arrêté les autres ? ». Quand on est dans une ville qui vit dans la difficulté, dans des formes de traumatisme, le pauvre s'attaque au pauvre et là, on veut sortir de cela. On a une réponse ferme sur la sécurité, ça ne me pose aucun problème moral, intellectuel,

politique ou philosophique, il faut apporter une réponse. Je ne cours pas après ce que vous pensez, je dis juste que nos concitoyens ont besoin de se sentir en sécurité.

Pour cela, nous avons augmenté les effectifs. Tout à l'heure, malgré votre sortie hasardeuse voire déplacée quand vous avez fait part des organisations syndicales au sein de notre collectivité parce que nous menons un audit organisationnel sur la collectivité, nous allons réorganiser l'ensemble des services et notre directeur général des services est à la manœuvre et je le salue parce que ce n'est pas une tâche facile. À cela s'ajoutent les 1 607 heures qu'il faut mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2022. L'administration a beaucoup de pain sur la planche ; je dis cela parce que, pour moi, la sécurité va de pair avec la prévention et la médiation. Il va falloir réorganiser et trouver une approche qui puisse répondre aux besoins des Givordins. Cela ne me pose aucun problème d'être dans la prévention et la médiation, d'être dans la sécurité et de répondre aux besoins de nos concitoyens. C'est un tout, c'est du global et il nous faut des agents.

Ce protocole avec le Procureur de la République, c'est aussi une manière d'être en lien avec la justice. Je suis en lien avec le commandant divisionnaire du commissariat de la circonscription de Givors-Grigny, avec le préfet à la sécurité et c'est aussi une manière d'être en lien avec la justice pour que nos concitoyens voient que des peines sont prononcées par la justice et qu'on ne traite pas le territoire de Givors comme étant le dernier territoire de la Métropole, mais qu'on le traite à sa juste valeur, que les institutions soient pleines et entières dans leur rôle. La justice doit remplir son travail comme la police, mais aussi la ville et le représentant et le premier magistrat que je suis.

Pour répondre sur le conseil des droits et des familles, là aussi on est en train de se réorganiser, ce sont des choses sur lesquelles on va arriver. Il y a le CLSPD dans lequel on peut créer des instances. On est en cours de réorganisation, mais à ce jour on n'en est qu'au diagnostic, cet été on aura des éléments plus précis. On va présenter aux organisations syndicales et il y aura des discussions avec le personnel pour mettre en ordre de bataille l'administration pour répondre aux besoins de la population et de nos concitoyens sur tous les volets. La sécurité n'est, pour moi, pas une honte, bien au contraire et je l'assume pleinement. Il ne faut pas se cacher derrière le fait que c'est uniquement une compétence de l'Etat, la société est devenue complexe, elle est en grande fragilité et je ne peux pas laisser ce volet en disant : « c'est pas moi, c'est les autres », il faut assumer notre part de responsabilité ; on ne peut pas tout faire. On l'assume, de façon intelligente. Et j'espère que vous allez accompagner cette démarche. De façon intelligente, c'est développer aussi tout le volet associatif, sportif, nous avons notamment obtenu des fonds importants en étant retenus pour être cité éducative. C'est important, dans la cité éducative il y a un volet prévention. Cela vient participer à la démarche globale que nous avons. Il faut peut-être revoir les postures, les attitudes pour qu'on réponde plus à nos concitoyens et à leurs besoins.

Je ne suis pas seul sur les questions de sécurité, Madame Fornengo, présidente du groupe Construisons ensemble, m'accompagne sur le volet sécurité, la culture et la communication.

M. Antoine MELLIES.- J'entends votre discours assez décomplexé sur la sécurité, je n'ai pas de parti pris, quand on parle de ces choses-là de manière intelligente je le salue et si vous allez au bout de votre logique je le dirai. Mais si vous allez au bout de votre logique ! Vous dites que c'est un sujet important pour vous, dans ce cas vous ne pouvez pas dire que l'économie sociale et solidaire, la politique de la ville, c'est important, Monsieur Rahmouni est là pour le gérer, et de l'autre côté ne pas avoir d'adjoint à la sécurité, à la tranquillité et à la prévention.

Si c'est un sujet important, il faut nommer un adjoint, à tout le moins le minimum syndical qu'il y avait à l'époque de l'ancienne maire, Madame Charnay, un conseiller délégué à la sécurité, mais vous ne pouvez pas dire que Madame Fornengo vous m'accompagne. Je sais qu'elle a beaucoup d'autorité, je n'en doute pas une seconde, elle pourrait faire un travail efficace en la matière, mais vous ne pouvez pas dire que c'est un sujet important si vous ne le qualifiez pas politiquement.

M. LE MAIRE.- Qui est plus important pour porter la sécurité que le premier magistrat de la ville et une conseillère déléguée ? Je n'arrive plus à comprendre votre raisonnement, mais je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour et 1 abstention (Monsieur BERENGUEL) :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le protocole entre le procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Lyon et le maire de Givors relatif à la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le maire de Givors ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer le protocole relatif à la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le maire de Givors.

N°10

DON D'ARBRES AUX GIVORDINS

M. Cyril MATHEY.- Cette délibération va permettre aux Givordins de participer à la lutte contre le réchauffement climatique et de protéger la biodiversité.

Je rappelle qu'il est important de penser global, d'agir local. Le dispositif proposé est un don d'arbres aux Givordins qui le souhaitent avec une plantation prévue à la bonne période, en automne. Ce dispositif est une première partie de l'action globale que nous allons entamer et qui nous permettra de planter des arbres sur le domaine public en participant au plan Canopée de la Métropole.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'instauration de ce dispositif.

M. Sébastien BERENGUEL.- Dans cette délibération, vous nous proposez de voter pour des dons d'arbres aux Givordins. C'est une bonne initiative en marketing d'image comme l'aide financière à l'acquisition d'un vélo, d'un composteur ou de poules pondeuses. Mais ce dont les Givordins ont besoin, c'est d'un vrai virage écologique durable car notre ville part de presque zéro sur le sujet. Quid des Givordins qui travaillent très loin et dont la pénibilité détruit la santé ou qui n'ont pas ce privilège de travailler, qui vivent en appartement parfois trop nombreux pour l'espace loué, faute de moyens ? Comment allez-vous leur faire bénéficier concrètement de cette politique ?

Il y a de sérieux enjeux de santé environnementaux pour les Givordins et ce ne sont pas les mêmes réalités ici qu'en plein cœur du Pilat par exemple.

Pour assainir l'environnement de notre ville, nous avons besoin d'un tracé de réelles pistes cyclables protégées où nous pourrions nous déplacer en deux roues d'un quartier à l'autre pour aller à l'école, faire du sport, aller travailler et plein d'autres choses au quotidien. Quid de la cantine municipale en régie ? Voilà l'exemple d'un vrai projet qui nous parle d'écologie et de développement durable qui serait bénéfique à tout le monde.

Vous tenterez de nous expliquer que vous êtes passés de 5 000 à 100 000 € sur le budget pour l'environnement par rapport à l'ancienne majorité, ce qui représente une augmentation de 2 000 %, c'est énorme, mais si on lit correctement entre les lignes 100 000 € sur un budget d'investissement de 13 M€, cela représente 0,7 % dédié à l'environnement donc une goutte d'eau dans l'océan. Surtout quand on sait qu'à Grenoble par exemple 20 % du budget sont consacrés à la transition écologique. Je vous laisse imaginer la déception de nos concitoyens. Une fois de plus, comme beaucoup de Givordins que je rencontre, nous constatons votre manque d'ambition et la priorité que vous donnez à afficher des mesures uniquement destinées à un marketing d'image à outrance.

Dans l'intérêt des Givordins, je voterai pour cette délibération.

M. Laurent DECOURSELLE.- Monsieur Mathey, si je faisais de l'humour, je vous proposerais une essence d'arbre, du bouleau, du boulot pour les Givordins.

Plus sérieusement, Monsieur le Maire, vous souligniez tout à l'heure que 50 % des habitants vivent dans des quartiers politique de la ville, les habitants vivent majoritairement dans ces quartiers dans des appartements et n'ont pas pu se prévaloir des poules pondeuses, du composteur et maintenant des arbres. Je demande d'avoir aussi une pensée dans vos délibérations et propositions pour ces personnes empêchées.

M. Fabrice RIVA.- Nous ne sommes pas opposés à ce type de délibération mais j'ai envie de vous parler du respect des permis de construire car quand on observe les constructions, il faudrait que les règles d'urbanisme soient respectées. Si votre désir est d'augmenter uniquement le nombre d'arbres, ce sera une opération de communication, il serait plus judicieux d'élaborer un plan d'action général, il faudrait proposer aux Givordins de plus grandes parcelles de terrain lors des nouvelles constructions car lorsqu'on acquiert 300 m² de terrain et que l'on bâtit une maison de 100 m² dessus, il est très difficile d'avoir des haies périphériques et encore moins d'avoir des arbres. Il serait judicieux de faire appliquer le code de l'urbanisme notamment sur les constructions atypiques de murs, privant les maisons de haie.

Vous pourriez proposer différentes essences à l'implantation des arbustes de haies, cela joue énormément sur la biodiversité et sur l'aspect visuel des propriétés plutôt que de se retrouver avec des haies composées en majorité de thuyas, lauriers ou cyprès. Il existe tellement de variétés d'arbustes que cela pourrait être judicieux de s'y intéresser.

En revanche, vous parlez de trame verte, j'aimerais plutôt que l'on parle de corridor biologique car cela est beaucoup plus important pour la biodiversité. La ville avec sa géographie a un réel enjeu auquel elle doit prendre part : les animaux se retrouvent cloisonnés par l'autoroute et n'ont plus de couloir pour se déplacer à cause des nouvelles constructions sur les plateaux. Il faudrait vraiment étudier ce phénomène et pourquoi pas planter des arbres de manière raisonnée pour accompagner ces migrations.

M. Antoine MELLIES.- Pour compléter la très bonne intervention de mon collègue Fabrice, Monsieur Mathey je m'adresse à vous parce que l'écologie c'est sérieux et on n'est pas dans le 1^{er} arrondissement de Lyon, on n'est pas dans les pentes...

M. Cyril MATHEY.- On n'est pas chez les *bobos*, c'est ce que vous allez dire ?

M. Antoine MELLIES.- Oui bien sûr, je l'assume. Si vous voulez que je dise qu'on n'est pas chez les bobos, je le dis, on n'est pas chez les bobos. Par conséquent, c'est un sujet sensible qu'il faut manier avec intelligence pour éviter de tomber dans le marketing. On a eu des retours sur plein de choses, des initiatives qui sont bonnes : végétaliser les cours d'école c'est une bonne chose, sauf que quand on apprend qu'il fallait se dépêcher de végétaliser certaines cours, quitte à ne pas vraiment réussir le résultat, uniquement parce qu'il fallait faire des belles photos et qu'il fallait communiquer à la presse locale, excusez-moi de vous dire qu'on est à côté du sujet.

M. LE MAIRE.- Avez-vous été voir des directeurs d'école ? Parce que tout le monde nous dit que c'est bien.

M. Antoine MELLIES.- La deuxième étape oui, la première étape c'était plus compliqué.

Même vous, il paraît que vous n'étiez pas très content sur les tout premiers aménagements de végétalisations, et *a priori* vous l'avez exprimé à certains agents de la ville de Givors.

M. LE MAIRE.- Vous affabulez.

M. Antoine MELLIES.- Souffrez que j'exprime une contraction, je suis dans la délibération.

La question des canopées, de l'implantation des arbres est un sujet important, mais là on est à côté du sujet. Il y a d'autres priorités pour moi. Par exemple, engager un plan, et d'ailleurs des crédits sont disponibles, notamment pour la plantation de haies sur les plateaux givordins ; c'est un vrai sujet contre le ruissellement, sur la biodiversité et ça pourrait même permettre de réconcilier les défenseurs de l'environnement, certains agriculteurs et d'autres ruraux ou acteurs de la pêche et de la chasse.

La biodiversité à Givors, c'est un vrai sujet. Je ne sais pas si vous maîtrisez l'ornithologie, mais on a à Givors des espèces qu'on ne trouve pas dans d'autres communes de la Métropole de Lyon et qui d'ailleurs demain pourront pâtir sévèrement de la rénovation du bâti dégradé dans le centre-ville.

Mais arriver avec sa petite enveloppe de 5 000 € pour faire des dons d'arbres fruitiers quand, au final, on sait très bien que ce seront les mêmes personnes qui viendront pour les poules pondeuses, les composteurs et les arbres fruitiers... Pensez-vous que vous avez un impact en matière de politique environnementale ? Je ne le crois pas. On est dans le marketing, on se fait plaisir, on a l'impression que Monsieur Mathey a demandé ça parce qu'il fallait verdir, il faut faire plein de délibérations vertes pour lui faire plaisir. Excusez-moi, Monsieur Mathey, mais je ne suis pas convaincu par votre politique environnementale en la matière et j'aimerais qu'on revienne à des choses sérieuses parce que l'enjeu est qu'elle soit partagée par les Givordins. Qu'on ait un plan de plantation d'arbres, c'était dans notre programme, qu'on fasse des canopées, c'est très bien, qu'on ait un vrai sujet par rapport à ce que disait Monsieur Riva sur la question des corridors biologiques c'est un vrai sujet, planter des haies pour avoir plus de biodiversité et lutter contre le ruissellement, c'est un vrai sujet. Mais franchement, donner 5 000 € pour offrir des arbres fruitiers, notre groupe s'abstiendra.

M. Foued RAHMOUNI.- Je voulais réagir sur quelques points abordés par différents conseillers et d'abord Monsieur Berenguel qui parle d'absence d'ambition sur cette délibération. De même quand, quelques délibérations auparavant, lorsqu'on proposait l'acquisition du tènement Bertholon Mourier pour avoir un lycée de la transition agro écologique, considérant que ce n'était pas assez ambitieux, il avait donc décidé de voter contre. À un moment, il faut retrouver de la cohérence sur cette question.

Comme cela a été évoqué, dans notre ville, environ un habitant sur deux est en quartier politique de la ville, on est totalement en phase avec l'histoire populaire de la commune et pour le coup, lorsqu'on propose ce type de projet il y a aussi d'autres choses qui sont développées à destination des habitants des quartiers. Je prends un exemple, un collectif d'habitants a commencé à se structurer depuis quelques mois et propose un certain nombre d'actions centrées autour de l'agriculture urbaine notamment sur le centre-ville, projet qu'on a déjà eu l'occasion de financer et de soutenir dans le cadre du fonds de participation des habitants et qu'on va financer une nouvelle fois toujours dans la même démarche parce qu'on considère qu'il y a quelque chose de très intéressant et très porteur pour la ville de Givors. En responsabilité on est poussé à répondre à un maximum de Givordins et on n'en privilégie pas certains au détriment d'autres.

Monsieur Decourselle a évoqué la question de l'emploi. Là encore, c'est très bien, je ne peux que souscrire au regard de ma délégation, mais je suis aussi président de la Mission Locale et on a tous les ans des dialogues de gestion avec nos différents financeurs et il y a une quinzaine de jours je rencontrais la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. On a parlé de la Mission Locale, mais on a surtout parlé de notre politique emploi et insertion pour la ville de Givors et j'ai pu leur remonter notre ambition de recréer du lien aussi avec notre histoire givordine qui est ouvrière mais aussi paysanne, 1/4 du territoire de Givors est sur des terres agricoles et j'ai pu assurer à l'Etat qu'on est aussi très attentif à la façon dont on valorise ces métiers et que nous avons pour ambition de créer des opportunités d'emploi avec notamment le projet du lycée, mais pas uniquement, on a aussi le potager du Garon qui travaille sur ces questions. Tout cela participe à cet objectif.

On refuse toute démagogie, après si certains conseillers municipaux font croire aux Givordins qu'en quelques semaines des problèmes aussi structurels peuvent être gérés en un claquement de doigts,

bien leur en fasse, mais nous considérons que c'est malhonnête et que les Givordins méritent de la clarté, de l'honnêteté et de la sincérité et la sincérité, c'est leur dire que des questions aussi importantes et structurelles nécessitent beaucoup de temps, d'énergie et parfois de la patience.

Mme Chrystelle CATON.- Monsieur Mellies, vous proposiez d'implanter des haies, c'est tout à fait honorable et, en effet, cela participe à lutter contre le changement climatique. Notamment, le marathon de la biodiversité est prévu sur la Métropole de Lyon et Givors fera partie de ce projet de replanter des haies sur le plateau et notamment sur le plateau du Drevet.

C'est prévu, nous participerons, en lien avec la Métropole, à ce projet. C'est complémentaire avec le projet que Monsieur Mathey a présenté ; ce n'est pas antinomique, mais c'est au contraire complémentaire et on a besoin aussi de zones de fraîcheur pour lutter contre le réchauffement climatique en centre-ville.

M. Cyril MATHEY.- Je souhaite apporter une réponse à l'ensemble des interventions des conseillers municipaux.

Planter un arbre, quoi de plus durable ? Monsieur Berenguel, vous disiez qu'on n'avait pas l'ambition d'être dans le durable, mais un arbre c'est durable. Ce n'est peut-être qu'une goutte d'eau, mais nous avons l'ambition de changer la ville, et quoi de plus simple que de commencer en étant humble et en faisant petit à petit les choses ?

M. LE MAIRE.- Accompagner le changement, c'est le propos de Monsieur Mathey, Monsieur Rahmouni et de Madame Caton. Vous dites qu'il n'y avait rien, en tout cas il n'y avait pas de démarche et aujourd'hui on vient, tels des Petits Poucet, poser la petite pierre, mais on sait où on va et là où on veut aller, c'est dans le projet municipal porté par la majorité. On est dans cette démarche, dans cet état d'esprit. En même temps c'est le jeu par le prisme d'une délibération, vous dites que ce n'est pas suffisant, etc., c'est le jeu, mais quand vous prenez l'ensemble des délibérations, de la démarche et la philosophie de la majorité, il y a tout le sens, toute l'approche et on prépare les générations à venir dans notre ville vis-à-vis du changement climatique et tout cela y participe.

Et les quartiers ne sont pas oubliés. Les premiers dans lesquels on a mis des arbres fruitiers, ce sont les quartiers populaires. On a commencé, symboliquement pour le coup, le 7 juin lors de la journée internationale de l'environnement et on a planté en 7 lieux dans notre ville 7 arbres fruitiers ; c'était symbolique, oui c'était de l'image et là, on vient conforter cette approche pour offrir à nos concitoyens qui ont des terrains des arbres. C'est tout un écosystème en termes de biodiversité, demain des abeilles iront butiner les fleurs de ces arbres. Cela vient participer à tout ça. Il y a quelques semaines, les Givordins se sont attristés que de beaux cèdres soient abattus parce qu'il y avait un projet immobilier, mais qui a été initié il y a longtemps. Nous, dans notre démarche, nous faisons en sorte de dire à nos concitoyens que plus on plantera des arbres mieux ce sera, mieux cela participera à la biodiversité dans notre ville.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour et 4 abstentions (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'instauration d'un dispositif de don d'arbres aux Givordins pour lutter contre le réchauffement climatique et contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de Givors ;
- DE DIRE que les crédits seront prévus au budget ;
- DE DONNER pouvoir à monsieur le maire ou son représentant pour exécuter la présente délibération.

N°11

MOUSTIQUES TIGRES

Mme Audrey CLAUSTRE-PENNETIER.- La ville de Givors développe un certain nombre d'actions de lutte contre le moustique dont le tigre notamment grâce à un partenariat avec l'EIRAD, Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication.

Malgré cela, les nuisances que nous subissons sont chaque année plus présentes. C'est la raison pour laquelle la ville de Givors a la volonté d'aider financièrement les Givordins qui feront l'acquisition de pièges à moustiques. Pour les particuliers, l'aide s'élèvera à 50 % du coût d'investissement, plafonnée à 80 €.

L'achat doit être effectué dans l'un des commerces de notre territoire communal et l'aide sera versée une seule fois par foyer. Pour les copropriétés, l'aide s'élèvera à 500 € par tranche de 0 à 4 000 m².

Les Givordins et les syndicats de copropriété devront renseigner le formulaire spécifique qui sera disponible sur le site web ou sur demande en mairie.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la mise en place de ce dispositif.

M. Fabrice RIVA.- L'idée est de connaître leur habitat pour mieux les combattre, je suis intervenu plusieurs fois sur les dossiers des syndicats en charge du contrat de rivière, à savoir le SMAGGA et le SYGR qui ont en charge l'entretien des rives du Garon et du Mornantais, les principales rivières de notre ville.

Le Garon est régulièrement asséché, il y a donc une prolifération des moustiques. Il faudrait agir auprès de ces syndicats afin d'améliorer rapidement le flux de ces rivières, l'entretenir et retirer les seuils pour permettre un meilleur écoulement des eaux et, de fait, réduire la prolifération des moustiques.

M. LE MAIRE.- Je suis d'accord avec vous, qu'ils soient aussi associés à la démarche.

Mme Audrey CLAUSTRE-PENNETIER.- Il y a un partenariat entre l'EIRAD et la ville de Givors avec un dispositif d'une démarche porte-à-porte pour voir les dispositifs des logements des particuliers et une participation auprès d'une société qui s'occupe de démoustication.

M. Antoine MELLIES.- Ce serait bien au prochain conseil d'avoir des bilans, je pense notamment au trappage de chats et au nombre de stérilisations. Là où j'habite, je n'ai pas vu d'information particulière concernant cette opération, pourtant on est pas mal impactés.

Ce serait bien que ce soit fait en conseil municipal ou de nous envoyer une note d'information sur le bilan pour les chats et les moustiques.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, comme on pourra vous dire le nombre de poules et le nombre d'arbres qu'on aura donnés à l'automne.

Je sais que ce sont des opérations qui marchent bien et qui participent sur notre ville à la non-prolifération des chats. Je salue le travail effectué par Audrey et le service en charge de ces questions, ainsi que l'association qui fait tout ce travail.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de pièges à moustiques ;
- D'APPROUVER les formulaires de demande joints en annexe aux présentes ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents qui seront nécessaires pour le bon déroulement de cette action ;
- DE DIRE que les dépenses afférentes seront imputées au compte de la collectivité.

N°12

CRÉATION DE 4 TERRAINS DE BASKET 3X3 ET D'UN SKATE PARC

M. Loïc MEZIK.- Nous avons une politique sportive axée sur la jeunesse et la pratique féminine notamment. Cette délibération porte sur deux projets distincts dont la création de 4 terrains de basket 3x3. Le SOG basket nous a d'abord sollicités pour s'inscrire dans le cadre du plan infra 2024 FFBB puisque le basket 3x3 va être une discipline olympique aux Jeux Olympiques 2024. En ce sens, il est question de créer des play ground partout en France. Pour cela, une somme de 35 000 € avait été prévue au budget 2021. Par ailleurs, nous avons rencontré la fédération de basket qui nous a éclairés sur ce sujet et qui nous a permis d'affiner le projet.

Le deuxième projet porte sur la création du skate parc, engagement n°19 qui fait partie des 108 engagements.

Le but était de déterminer un site proche du centre-ville et surtout accessible à la majeure partie des Givordins en toute sécurité donc pas d'accès routier trop proche pour que les personnes qui viennent en skateboard, en vélo ou même en trottinette puissent le faire de façon sereine. Ce skate parc se situera près du Gier, à côté de l'ancienne cheminée de la verrerie et proche du futur cinéma.

Ce projet de skate parc va combiner plusieurs modules purs skate parc et un baby skate, un petit parcours avec des bosses, plus doux pour les plus petits et pour les enfants qui viendraient avec des vélos ou trottinettes.

Je veux saluer le très gros travail qui a été effectué par notre service des sports pour obtenir des subventions, notamment auprès de l'Agence Nationale du Sport, de la Région et de la Fédération de basket, ce qui nous a permis notamment pour les terrains de basket de faire 4 terrains au lieu de 2 prévus au budget. Grâce à ces subventions, pour le prix de 2 terrains on en a 4.

Quelques chiffres : l'ANS et la Région nous aident à financer ces dispositifs à hauteur de 80 % et la Fédération de basket participe à hauteur de 2 000 € par panier de basket, soit 8 000 €. Pour la ville, cela reste un coût assez modique puisqu'il ne nous reste que 20 % à payer.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de création des 4 terrains de basket 3x3 et le plan de financement, d'approuver le projet de création du skate parc et son plan de financement, d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune et d'autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des partenaires.

M. Antoine MELLIES.- C'est dommage, sur les terrains de basket on est favorable, en revanche, Monsieur Mezik, j'ai une question à vous poser. Cela vous est venu comment cette idée d'installer un skate parc au pied de la cheminée des verriers de Givors qui est classée, qui a fait l'objet d'une stèle en mémoire ? Ce n'est pas juste une cheminée, vous êtes Givordin, vous connaissez bien votre ville, vous savez quelle est l'histoire du patrimoine économique, mais surtout son lot de souffrances. Vous savez qu'il existe l'association des anciens verriers de Givors, qu'un colloque a été créé sur la question des maladies professionnelles et vous n'êtes pas mal à l'aise d'installer un skate parc où il va y avoir pas mal de jeunes au pied d'une tour, où on a mis une stèle en mémoire aux anciens

verriers de Givors. C'est comme si vous mettiez un skate parc sur le square de l'autre 8 mai 1945 ou au pied de la stèle du square du 19 mars 1962. Cela ne vous gêne pas ?

Vous n'en avez même pas parlé aux anciens verriers de Givors qui l'ont appris en voyant l'enrobé au pied de la cheminée. Si vous vous contentez de dire : « Je vous ai informés, circulez, il n'y a rien à voir et votre avis, on s'en moque », si c'est ça votre manière de construire ensemble la ville de Givors, il y a un gros problème.

Et il y a un deuxième problème, juste avant Monsieur Mathey nous parle des canopées, de la verdure et là, on a un couloir le long du Gier, un cheminement où il y a un effort à faire en termes de fleurissement pour que ce soit un vrai cheminement piéton agréable et vous mettez un skate parc au milieu. Et on doit vous applaudir et s'en réjouir comme s'il n'y avait pas possibilité de mettre ce skate parc ailleurs. C'est une grosse erreur et un gros mépris pour les anciens verriers de Givors, on ne met pas un lieu ludique au pied de la cheminée ; il aurait été à 100 m, je ne dis pas, mais là il est au pied de la cheminée.

M. LE MAIRE.- Non, il est derrière.

M. Antoine MELLIES.- Il est au pied, quand vous êtes sur l'enrobé, vous voyez la plaque en hommage aux anciens verriers de Givors. Dans ce cas, installez un terrain de foot sur le square du 19 mars 1962 !

M. Sébastien BERENGUEL.- Cette délibération m'intéresse particulièrement puisqu'elle s'adresse à la jeunesse givordine et aux infrastructures sportives de la ville, elles ne sont pas si nombreuses à leur adresse dans ce conseil municipal.

Des terrains de basket et un skate parc, c'est très bien et nécessaire d'autant que les investissements de la ville sur de telles infrastructures restent contenus au vu des aides de l'Agence Nationale du Sport et de la Région ou de la Fédération. Ce sont 41 000 € pour la jeunesse à mettre en regard des millions dont nous venons de discuter dans les délibérations précédentes. Il faudra aller beaucoup plus loin à l'avenir au vu de l'état de délabrement de certaines installations, je pense au terrain de foot de Bans.

Sur la forme, il me reste deux questions, en particulier sur le skate parc. Nous parlons bien dans cette délibération des travaux déjà engagés avec un goudronnage sur la cheminée des verriers et interroger le conseil sur l'opportunité de travaux déjà engagés n'est pas très correct. Mais peut-être est-ce dû à une nouvelle précipitation électoraliste. Si vous nous aviez questionnés à temps, nous vous aurions posé assez tôt quelques questions qui interpellent les Givordins. Une première de santé et de sécurité. Le skate parc est situé sur la zone partiellement dépolluée et à restriction de la verrerie et faire un terrain de jeu dans une telle zone, n'est-ce pas exposer nos enfants à des problèmes de santé ?

Les skates parcs sont synonymes aussi de goudronnage et bétonnage, quelles zones vertes avez-vous envisagées aux alentours pour le dissimuler et le végétaliser alors qu'il se situe malencontreusement sur la balade du bord du Gier ?

M. Laurent DECOURSELLE.- Nous sommes favorables à la création de structures sportives pour les jeunes, en revanche concernant l'usage on constate que sans accompagnement d'éducateurs sportifs et éventuellement d'éducateurs spécialisés, une dérive de l'usage des lieux apparaît, une appropriation privilégiée par les jeunes qui s'accaparent les lieux, l'usage en nocturne qui est très perturbant pour le voisinage et même si les habitations sont de l'autre côté du Gier, je vous assure que la nuit cela crée des nuisances. Et l'apprentissage des règles au respect d'usage des structures nécessite un accompagnement éducatif. J'en suis persuadé.

On vient par ailleurs de m'alerter sur l'absence d'encadrement des jeunes du football pour cet été, notamment l'accès impossible des jeunes dans les sections U7 à U13.

Quelles mesures entendez-vous prendre pour accompagner ces structures que vous mettez en place ?

Mme Christiane CHARNAY.- Je regrette sincèrement que ce skate parc soit au pied d'un lieu très symbolique qui a été préservé notamment pour l'association des verriers. C'est aussi un lieu de balade familiale. Ce skate parc, juste aux abords de cette promenade familiale va certainement poser des problèmes. Il est construit, j'y suis passée tout à l'heure et avant la délibération on l'a déjà construit, c'est dommage.

Mme Edwige MOIOLI.- À l'époque où on a installé la dernière plaque, Madame Charnay était à la tête de la commune et il était prévu, au lieu de faire un skate parc, un jardin de recueillement pour les familles. Cela aurait peut-être été préférable, sachant que sur la population givordine un grand nombre de familles ont perdu des proches, des oncles, des pères, des grands-pères dans cette usine, c'est un mouvement qui a été porté et si je ne dis pas de bêtises, Madame Razika Dali avait fait la demande que la cheminée soit classée au patrimoine de Givors et là, on met une dalle en béton où elle risque d'être dégradée.

Je trouve cela aberrant sachant qu'en plus on doit voter aujourd'hui un projet qui est déjà construit.

M. LE MAIRE.- Je ne vous ai jamais entendus vous étonner contre le cinéma Megarama...

Madame Charnay, s'il vous plaît, vous avez eu la parole, on a bien entendu tout ce que vous avez dit.

J'entends tout et son contraire. Ce n'est pas au pied, mais, en effet, dans l'environnement direct de la cheminée. En même temps, quoi de plus beau que d'avoir des *mômes* qui viennent jouer. Pour le village automobile je ne nous ai pas entendue, Madame Moioli, faire des manifestations sur le fait de se recueillir.

L'aire de fitness est à proximité et il ne m'a pas semblé qu'elle soit accaparée, bien au contraire c'est un espace de balade. Au jardin de recueillement, il y a un espace dans le prolongement et si c'est une demande qui est faite par les verriers, ça ne me pose aucun problème d'aller faire ce type d'espace. Encore faut-il qu'ils nous en fassent la demande.

Aujourd'hui, on a plutôt des jeunes Givordins qui souhaitent avoir un skate parc pour de la pratique libre, il faut l'encadrer, on va regarder. Je salue le travail qui a été fait et l'ensemble des élus qui ont travaillé et je suis surpris, étonné. Quoi de plus beau que d'avoir des *mômes* qui jouent à côté d'une stèle et d'avoir cela comme image, et de s'interroger pour savoir pourquoi il y a cette stèle au lieu de cacher une stèle et une cheminée. Au contraire, il y a plutôt une logique de parcours. Je suis très surpris de votre façon de concevoir, de voir la jeunesse givordine ; ils iront jouer et verront qu'ici nos aînés ont travaillé.

Je suis surpris des propos des uns et des autres.

M. Loïc MEZIK.- Je suis aussi assez étonné par vos propos.

Concernant le lieu symbolique, en effet et c'est aussi pour cela qu'on l'a mis là-bas, sans manquer de respect aux verriers, bien au contraire. C'est plutôt pour que les jeunes puissent s'interroger par rapport à l'histoire de notre ville.

Je rappelle que ça n'a choqué personne qu'il y ait un cinéma juste à côté.

Concernant la balade familiale, beaucoup de gens se baladent en vélo et ça peut être l'occasion pour les enfants de s'arrêter et passer un moment sur le skate parc. Je rappelle que ce n'est pas uniquement un skate parc, il y a un lanceur, une bosse et un autre lanceur sur le côté et après, il y aura un espace dédié aux enfants.

En ce qui concerne la végétalisation, pour reprendre les propos de Monsieur le Maire, n'oubliez pas que nous sommes une équipe et que nous pensons écologie dans toutes nos décisions ; il y a de l'enrobé pour l'instant, mais on a bien pensé à végétaliser et à faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de

chaleur dans cet espace et qu'on ait des arbres et des choses qui permettent d'avoir de l'ombre à l'avenir.

Quant au fait que les travaux ont débuté, on était obligé de déposer les dossiers à l'ANS début juin, c'est aussi pour cela qu'on a anticipé, on est peut-être allé un peu vite pour obtenir les subventions, sinon ça nous passait sous le nez et le coût pour la commune et les Givordins aurait été beaucoup plus important.

Et en ce qui concerne l'accompagnement des éducateurs sportifs, au départ ce lieu sera en accès libre, mais il y a la MJC juste à côté. Il faudra voir avec la MJC s'ils peuvent proposer une activité skateboard et associer nos associations sportives et culturelles sur ce projet.

Par ailleurs, je suis au courant des difficultés par rapport au football et par rapport aux autres associations, croyez bien qu'on travaille depuis plusieurs mois avec mes collègues, Messieurs Kheddache et D'Angelo, à faire en sorte que le club se restructure. Nous avons rencontré à deux reprises le président du district à ce sujet, le club et des personnes qui sont intéressées par rapport au club. Soyez rassuré par rapport à cela.

M. Tarik KHEDDACHE.- Tour les projets que nous menons au niveau du sport, c'est pour rendre le sport accessible à tous. Beaucoup de familles givordines n'ont pas les moyens de se payer un abonnement au skate parc, allez au stade de Gerland et vous verrez que ça coûte très cher. Là où vous oubliez nos enfants Givordins, nous ne les oublions pas.

Le problème, c'est que vous faites de la politique pour qu'on parle de vous alors que nous faisons de la politique pour construire des projets pour nos concitoyens.

M. LE MAIRE.- Et nos enfants.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour et 4 voix contre (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame

MOIOLI) :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le projet de création des 4 terrains de basket 3x3 et son plan de financement ;
- D'APPROUVER le projet de création d'un skate parc et son plan de financement ;
- D'INSCRIRE les dépenses correspondantes au budget de la Commune ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des partenaires.

Sortie de Monsieur Mellies

Présents : 26 - Procurations : 5 - Absents : 2

N°13

OUVRAGES DE DISTRIBUTION – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE GIVORS

M. Foued RAHMOUNI.- Il s'agit d'une convention de partenariat entre ENEDIS et la ville de Givors dans le but de travailler sur deux aspects : améliorer le cadre de vie notamment dans les quartiers politique de la ville et répondre aux questions d'insertion par la mise en place notamment de chantiers jeunes.

Pour le coup, nous avons commencé un travail avec les services d'embellissement d'un certain nombre de transformateurs électriques que l'on a sur l'ensemble du territoire communal, nous avons ciblé deux premiers transformateurs qui se situent sur les Plaines, un à Croizat, l'autre à Farges.

De par cette convention, ENEDIS s'engage à financer à hauteur de 500 € par transformateur pour les embellir et donner un peu de travail à nos jeunes.

Nous demandons au conseil municipal de valider cette convention.

M. LE MAIRE.- L'art dans la rue, c'est quelque chose d'important pour nous, c'est une forme de *street art* qu'on essaiera de développer sur l'ensemble de la ville.

Là, un premier acte est fait en QPV et ce sont des choses que nous essaierons de développer prochainement.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de partenariat avec ENEDIS telle que présentée ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer cette convention

Je vous propose de faire une courte pause.

(La séance, suspendue à 21 heures 43, est reprise à 22 heures.)

Retour de Monsieur Mellies

Présents : 27 - Procurations : 5 - Absent : 1

N°14

ENTRETIEN DES ESPACES EXTÉRIEURS DU QPV DES VERNES – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LYON MÉTROPOLE HABITAT, ALLIADÉ HABITAT, LA MÉTROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE GIVORS

M. Foued RAHMOUNI.- Il s'agit d'une convention de partenariat avec un certain nombre d'acteurs de la commune. L'objectif est double : travailler sur les questions d'emploi et d'insertion et répondre à un défi très spécifique à Givors et qui est le fruit de l'histoire.

Sans entrer dans le détail, on a aujourd'hui une sorte d'exception givordine qui fait que la ville a la gestion de beaucoup d'espaces publics ; très souvent lorsqu'on discute avec les bailleurs sociaux, ils ont uniquement la propriété de l'emprise de leur bâti, le reste étant dévolu à la commune. C'est quelque chose de très spécifique et cela pose un certain nombre de défis.

Depuis que nous sommes arrivés, depuis un an, nous travaillons sur ces questions de propreté notamment dans les quartiers mais pas uniquement, et sur cette question on en a eu assez de voir qu'un certain nombre de partenaires se renvoyaient la balle. Plutôt que de prendre les choses séparément, on s'est mis autour de la table pour discuter sur cette convention de participation

financière pour tous mettre la *main à la poche* dans un pot commun pour ensuite lancer un marché auprès d'une entreprise d'insertion qui récupérerait la gestion sur le quartier des Vernes.

Pourquoi uniquement le quartier des Vernes ? Il s'agit d'une expérimentation, l'idée est de voir comment les choses vont fonctionner d'un point de vue opérationnel et si le résultat est concluant, nous réfléchissons sur le fait de l'étendre sur d'autres quartiers et d'autres territoires de la commune, sinon on explorera d'autres solutions notamment en lien avec la Métropole.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer la présente convention.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de participation financière avec Lyon Métropole Habitat et Alliade Habitat relative à l'entretien mutualisé des espaces extérieurs du QPV des Vernes ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à solliciter la subvention de 6 000 € auprès de Lyon Métropole Habitat et 6 000 € auprès d'Alliade Habitat pour leur participation financière annuelle à cette action durant les 4 ans de la convention, ainsi qu'à percevoir et signer tout document nécessaire à son versement ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de participation financière avec la Métropole de Lyon relative à la programmation 2021 de gestion sociale et urbaine de proximité et l'entretien mutualisé des espaces extérieurs du QPV des Vernes ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à solliciter la subvention de 12 000 euros auprès de la Métropole de Lyon pour sa participation financière à cette action, ainsi qu'à percevoir et signer tout document nécessaire à son versement ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

N°15

ABATTEMENT EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 PORTANT SUR LES TARIFS DE DROITS DE PLACE ET DROITS DIVERS DE VOIRIE LIÉS AUX TERRASSES

Mme Dalila ALLALI.- Cette délibération a pour but d'aider les personnes qui ont des terrasses et une emprise sur le territoire. La crise sanitaire que l'on a traversée les a lourdement impactés, nous soumettons donc au conseil municipal l'approbation de la gratuité des terrasses jusqu'à la fin de cette année.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'exonération exceptionnelle sur les droits de place et droits divers de voirie liés aux terrasses institués par la délibération n°7 du 27 juin 2017, due par chaque redevable concerné au titre des demandes en la matière pour l'année 2021.

M. LE MAIRE.- Plusieurs délibérations se tiennent, je propose que Monsieur Vitorio fasse une explication pour les trois délibérations. Cela vous convient-il que les trois délibérations suivantes soient traitées ensemble ? *Approbation pour les traiter ensemble.*

Ce sont des mesures de soutien dans le cadre de la crise sanitaire avec l'exonération des droits de place pour les marchés forains, la signature d'un protocole transactionnel avec la société Lombard et Guerin et un avenant n°1 au contrat de délégation de l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement.

Donner l'explication pour les trois délibérations vient donner du sens à toute la démarche et on votera délibération par délibération.

Les délibérations 16, 17 et 18 sont explicitées en même temps et seront ensuite votées une par une.

M. Alipio VITORIO.- Ces trois libérations visent à soutenir, dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, les marchés forains. Ces trois exonérations sont liées par la portée de la délibération.

La première concerne une exonération des droits de place sur la période de mars à août 2020. Je ne reviens pas sur la temporalité, vous vous rappelez ce qu'il s'est passé en 2020, les décrets ont interdit les marchés sur la période de mars à mai, puis progressivement les marchés ont repris et à partir du mois de mai le marché a pu reprendre ses couleurs et son activité. Néanmoins, durant cette période les forains et les commerçants en particulier ont été très impactés, c'est un commerce difficile et fragile, ils n'ont pas forcément tous eu des aides d'État. À cet effet, des discussions ont été menées par nos services avec le délégataire en charge des marchés forains sur le montant des aides que l'on pouvait attribuer au délégataire. On est parti sur la base d'un chiffre d'affaires rapporté et voté lors du précédent conseil municipal de 29 000 €, chiffre d'affaires semestriel, et on a discuté pour voir dans quelles mesures cette aide pouvait compenser la perte sur l'exploitation du délégataire et sur ses charges et sur le manque à gagner puisque durant cette période il n'a perçu aucun abonnement ni droit de place.

La troisième délibération vise à modifier par avenant le contrat avec ce délégataire puisque durant les 7 ans qui nous lient à cette délégation, le délégataire doit faire des investissements. Sur ces premières années, c'était compliqué puisqu'il a été fragilisé, il convient donc de revoir ce contrat et d'apporter des modifications sur les investissements qu'il allait faire sur notre marché, il est là aussi pour aider à valoriser ce marché. Il devait investir 12 000 €/an sur notre marché, cet investissement a été reporté sur les cinq années à venir, sur les deux premières années il n'a pas été fait. Dans ces investissements, il y avait notamment la mise en place d'un sanitaire budgété à hauteur de 8 000 €, mais cela ne pouvait correspondre aux attentes de la collectivité et des forains et l'étude menée a porté ce sanitaire à 44 000 €. Il convient de revoir cet avenant pour revoir les investissements.

M. Antoine MELLIES.- Quand je suis en désaccord, je le dis, quand ça ne va pas, je le dis, mais quand ça va il faut le dire également et je tiens à saluer le travail de Monsieur Vitorio. Je suis beaucoup moins souvent sur le marché que lui, mais quand j'y suis, je vois à chaque fois un élu de la ville de Givors et c'est très appréciable parce que c'était beaucoup moins le cas lors du mandat précédent, hormis en dehors des périodes électorales.

Mme Christiane CHARNAY.- Louis Soulier était là à tous les marchés.

M. Antoine MELLIES.- Non, il n'était pas là à tous les marchés et il n'était pas perçu comme étant l'interlocuteur privilégié même si j'ai beaucoup de respect pour Monsieur Soulier.

Sur le deuxième aspect, je pense qu'il faut mener une vraie réflexion sur le marché de Givors qui ne fonctionne pas parfaitement et il y a un vrai sujet sur l'outil juridique de la délégation de service public. Je rappelle également qu'une DSP peut être résiliée pour motif d'intérêt général.

M. LE MAIRE.- Il faut se lever tôt !

M. Antoine MELLIES.- C'est sûr, mais quand le marché nécessite plus de prise en main par la municipalité, la réflexion s'impose afin de savoir s'il ne faudrait pas un jour le repasser en régie plutôt que de conserver la délégation de service public. Je suis plutôt favorable à la régie en matière de gestion du marché forain car même si Monsieur Vitorio est souvent présent sur les marchés, je rappelle que le délégataire a beaucoup de pouvoirs, notamment en matière de prospection pour aller chercher des nouveaux forains.

Je tenais à le dire et à saluer la présence et l'action du conseiller municipal en charge des marchés forains.

M. Laurent DECOURSELLE.- Je suis un usager régulier du marché, j'y suis assez présent et je salue aussi la présence de Monsieur Vitorio. Le marché en centre-ville, c'est comme un cœur qui bat. Le problème, c'est qu'il bat mollement de par les problèmes de stationnement.

Je voudrais savoir ce qui motive le choix de prendre un délégataire plutôt que la gestion directe, est-ce économique ?

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas nous qui avons choisi le délégataire, il a été choisi lors de la précédente mandature et aujourd'hui, ce délégataire a une convention avec la ville pour 7 ans. Nous faisons avec les engagements de la ville et ce délégataire, nous ne l'avons pas choisi.

Aujourd'hui, et c'est pour ça qu'il était important de parler des trois délibérations en même temps, il y a eu une exonération des droits de place faite par l'ancienne majorité et il y a tout un travail entre les services et Monsieur Vitorio pour savoir quel était le montant exact. La deuxième délibération vise à tirer les conséquences des décisions d'exonération et de tirer les conséquences de la fermeture du marché entre le 16 mars et le 10 mai 2020.

Là, on va verser au délégataire la somme de 30 000 € qui a été négociée et qui se décompose de la façon suivante : 18 000 € au titre des mesures d'exonération des droits de place et 12 000 € au titre de la période de limitation du marché forain qui a eu un impact sur l'équilibre du contrat avec le délégataire.

M. Alipio VITORIO.- Ces chiffres sont décomposés de façon à ce que chaque partie s'y retrouve, il fallait accompagner le délégataire, les forains, mais aussi préserver les moyens de la collectivité. On parle souvent de concertation, nous concertons nos forains tous les 3-4 mois sous forme de commission, nous leur avons présenté ces chiffres dont ils étaient satisfaits puisque cela correspondait à l'attente, dans la mesure où ils manquent de trésorerie. Autant beaucoup de professionnels ont pu récupérer de l'argent rapidement auprès de l'Etat autant pour eux, ça a été plus difficile.

Je vous remercie pour eux de soutenir ces trois projets.

M. LE MAIRE.- Nous allons voter par délibération, mais cela venait expliquer l'ensemble des trois démarches qui sont liées.

N°16

MESURES DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 – EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE POUR LES MARCHES FORAINS

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'EXONÉRER des droits de place les forains, abonnés et non-abonnés, des marchés forains de Givors pour la période du 16 mars au 30 août 2020.

N°17

MESURE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ LOMBARD ET GUERIN GESTION

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le projet de protocole transactionnel joint en annexe entre la Commune et la société Lombard et Guérin Gestion ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent ;
- DE DIRE que le montant de l'indemnité transactionnelle est fixé à 30 764,21 euros ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

N°18

DÉLÉGATION DE L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS D'APPROVISIONNEMENT – AVENANT N°1

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 au contrat de concession ayant pour objet l'organisation, la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Ville de Givors joint à la présente délibération ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 et tous documents s'y rapportant

Le marché de Givors fait l'unanimité.

Merci aux services et à Monsieur Vitorio de ce travail et de ces âpres négociations. Je salue le service juridique pour avoir accompagné Monsieur Vitorio.

N°19

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICE BRASSERIE DU FLEUVE ET PASSION BEAUTÉ

Mme Dalila ALLALI.- Il y a plusieurs années, la Brasserie du Fleuve et le magasin Passion beauté ont sollicité une aide régionale et de la commune pour faire des travaux à l'intérieur de leurs locaux. Il y a eu beaucoup d'allers-retours, visiblement les documents n'étaient pas remplis comme ils auraient dû l'être, du coup on se retrouve avec la demande de règlement de leur subvention à hauteur de 2 000 € HT afin que la trésorerie libère cet argent pour les subventionner.

M. Antoine MELLIES.- Nous voterons ces deux subventions, en revanche j'attire votre attention sur le fait que cette subvention est cadrée sur les secteurs quartier politique de la ville. J'étais intervenu au conseil régional lorsque le rapport avait été voté en précisant à Monsieur Wauquiez que ça allait créer un problème dans pas mal de communes parce que des commerçants ne comprendraient pas pourquoi eux ne seraient pas éligibles alors que d'autres le seraient, d'autant que la Brasserie du Fleuve est dans un quartier politique de la ville alors que c'est un secteur plutôt sympa si on compare à d'autres secteurs qui sont plus en souffrance et qui pourtant ne sont pas classés en quartier politique de la ville.

Je vous invite vraiment à être offensif sur le sujet puisque lorsque j'étais intervenu, le président lui-même avait reconnu qu'il était possible de faire évoluer ce dispositif pour rendre éligibles tous les commerces, y compris ceux qui ne sont pas situés en quartier politique de la ville. Cela permettra notamment aux commerces de la rue Victor Hugo ou du secteur Jean Ligonnet de bénéficier de ces aides si demain ils en font la demande.

M. Laurent DECOURSELLE.- Nous voterons évidemment favorablement pour cette subvention des deux établissements que l'on connaît très bien. En revanche, je voudrais savoir, si les travaux au château Saint Gérald ont commencé, si vous avez trouvé des oubliettes. Je m'explique, le 19 juin 2020...

M. LE MAIRE.- On peut rester dans la délibération ? Vous parlez du château Saint Gérald...

M. Laurent DECOURSELLE.- On est complètement dedans, arrêtez de me couper.

Le 19 juin 2020, lors d'un débat télévisé sur France 3 où j'étais présent et où Madame Charnay et Monsieur Mellies étaient présents également, vous avez déclaré, je cite : « un fonds d'urgence de 3 M€ pour les artisans et commerçants », d'où les oubliettes. Où sont ces 3 M€, qu'en avez-vous fait ?

M. LE MAIRE.- Il n'est pas normal que les commerçants aient engagé des travaux et qu'on mette pratiquement trois ans pour les rembourser. En plus de cela, la crise Covid a mis à mal leur trésorerie. Là, ils disposent uniquement de 2 000 € de subvention et la délibération suivante vient améliorer le dispositif.

En effet, on a parlé de 3 M€, mais les choses sont en train de se préparer, de s'organiser, on regarde comment on peut accompagner, on va lancer une opération de communication avec les commerçants du centre-ville. 3 M€, il faut le voir au sens large du terme, c'est à la fois sur le volet économique et sur le volet commercial. C'est le tout, c'est tous les acteurs économiques de la ville. On a déjà commencé, pour les professions libérales le fait qu'elles puissent accéder à des locaux neufs pour accueillir leur clientèle le plus normalement du monde, c'est une manière d'apporter un soutien fort aux acteurs économiques de notre ville.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de flécher les 3 M€, bien au contraire on va très loin et même au-delà de ces 3 M€ en regardant comment on vient amener de nouveaux acteurs économiques dans notre ville, vous y avez participé, on a essayé de vendre un tènement, AB Réseau arrive avec 50 salariés, on essaye de travailler une ZAC avec notre société d'économie mixte. C'est tout cela. Voilà l'état d'esprit dans lequel nous sommes.

Et je rebondis sur vos propos concernant le château Saint Gérald, je vous invite à venir pour les journées du patrimoine le samedi après-midi 18 septembre, on aura un village médiéval sur lequel on va commencer à réfléchir, à penser la réhabilitation de notre château Saint Gérald.

M. Laurent DECOURSELLE.- Je m'étonnais de la difficulté de trouver 2 000 € pour des arcanes alors que vous vous étiez engagés à faire un fonds d'urgence de 3 M€. Tout de suite vous auriez pu intervenir, raison pour laquelle je parle de ces oubliettes.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas le droit d'apporter un financement direct, si vous connaissiez les règles, ce sont des financements indirects. On se bat avec ces histoires de paperasse pour ces commerçants depuis que nous sommes arrivés aux manettes, pour 2 000 €, c'est pour ça que je dis que ce n'est pas normal. On s'est battu et aujourd'hui on vient clarifier les choses. Malheureusement, il nous faut repasser au conseil municipal parce qu'on n'était pas suffisamment clair avec le dispositif.

Mme Dalila ALLALI.- On promet un fonds d'aide aux commerçants, c'est avec eux qu'on le met en place. On ne peut pas prendre 1 M€ et les distribuer par chèque à chaque commerçant, mais cela concerne la mise en place de la plateforme d'achat, c'est aussi une campagne de communication qui aura lieu à la fin de l'été et à la rentrée pour promouvoir tous les commerces givordins avec des chéquiers de réduction, des spots radio pour les aider à avancer. C'est tout un tas de petits projets sur lesquels on avance avec et pour les commerçants. On ne peut pas aujourd'hui prendre 3 M€ et les lancer en l'air, vous seriez les premiers à nous demander ce que l'on fait.

Il faut être logique, rationnel et cohérent. On travaille avec eux, si vous êtes commerçants et que vous avez envie de vous mettre dans l'association des commerçants pour travailler le sujet, c'est ouvert.

M. LE MAIRE.- Je ne parle pas uniquement de commerçants, je parle d'acteurs économiques sur l'ensemble de la ville. C'est ça notre démarche. Vous pouvez interpréter mon propos comme vous voulez, mais on est bien là-dedans et on met les moyens qu'il faut pour accompagner, créer de l'emploi dans notre ville de Givors.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros HT à la Brasserie du Fleuve et d'une subvention d'un montant de 2 000 euros HT à Passion Beauté – Sarl JF parfums (69) ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

N°20

DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AUX COMMERCES EN QPV – SIGNATURE DE CONVENTION DE FINANCEMENT

Mme Dalila ALLALI.- J'ai bien entendu le fait qu'on puisse solliciter Monsieur Wauquiez ou Madame Grébert à l'avenir pour aider les commerçants hors QPV. Je m'y engage, on va faire un courrier en ce sens.

Pour cette délibération, il s'agit de porter le taux de financement des dépenses de 30 à 40 % sur le plafond de dépenses subventionnables de 20 000 € à 50 000 €. Ce sont des co-financements portés par la Région et par la ville et on vient par cette délibération augmenter l'aide qu'on peut mettre à disposition de nos commerçants.

Il est proposé d'attribuer une aide égale à 20 % des dépenses éligibles engagées qui sont plafonnées à 50 000 €. Ce dispositif d'incitation financière est mis en place pour des dossiers entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021.

Il vous est proposé d'approuver la mise en place d'une convention et de fixer pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide de 20 % des dépenses éligibles, de dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 et d'autoriser monsieur le maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE.- Nous multiplions par 5 la participation de la ville, ce n'est pas rien. Nous pourrions non pas nous arrêter à 2 000 €, mais aller jusqu'à 10 000 € de participation de la ville. C'est un effort important.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise en place d'une convention-type associée au dispositif partenarial ville de Givors et région Auvergne-Rhône-Alpes d'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, situées dans les quartiers prioritaires de la commune de Givors, dans les conditions définies ci-dessus ;
- DE FIXER pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 20 % des dépenses éligibles engagées qui sont plafonnées à 50 000 € HT, soit un volume d'aide maximal de 10 000 € HT par bénéficiaire ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer une convention avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°21

RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL ET DE SERVICES DES VERNES – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA BOULANGERIE

Mme Dalila ALLALI.- Encore une fois, on se retrouve devant un fait accompli pour la restructuration du centre commercial des Vernes. On travaille en phasage sur ce centre commercial et on essaye de travailler en milieu occupé. On va réhabiliter un commerce et on va faire une opération tiroirs, mais on a un seul souci avec la boulangerie qui ne peut pas déplacer son matériel, c'est du matériel lourd qu'on ne peut pas déplacer et ce sont des choses qui n'ont pas été anticipées. On se retrouve devant ce problème qu'il faut gérer et après discussions avec Monsieur Fretes, on a trouvé une possibilité pour que tout le monde en sorte par le haut et on vous demande d'approuver le protocole transactionnel que nous avons trouvé avec ce boulanger pour qu'il puisse continuer à exercer et rester sur le centre commercial parce que ça avait été remis en question.

Toutes les pièces justificatives sont attachées.

M. LE MAIRE.- Ça a été de longues discussions avec le boulanger et son épouse. On va faire des travaux *in situ*, à savoir pendant que les commerces sont ouverts et on obligeait le boulanger à fermer son commerce. On lui doit son chiffre d'affaires, donc on est parti dans des négociations importantes qui lui coûtent aussi, il doit se déplacer et c'est à notre demande qu'on doit fermer la boulangerie pendant 3-4 mois, le temps des travaux pour l'été prochain.

On a convenu d'un protocole transactionnel, il y a un investissement très lourd du boulanger pour rester dans ce nouveau centre commercial qui va être refait à l'horizon 2022-2023.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le protocole transactionnel entre la commune de Givors et Monsieur René-Fédérico Fretes-Lopez, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce de LYON sous le numéro 799 788 542, ayant son siège social 90, Place Charles de Gaulle 69700 GIVORS, exerçant en nom individuel une activité de boulangerie pâtisserie sous la dénomination « Boulangerie-Pâtisserie FRETES-GAREL », domicilié en cette qualité audit siège et dûment habilité à cet effet, relatif au projet de restructuration du centre commercial des Vernes ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer ce protocole transactionnel et tous actes et pièces y afférents, et plus généralement à faire le nécessaire pour contracter ce protocole ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

N°22

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS SUR LA PARCELLE COMMUNALE BI 1007

M. LE MAIRE.- C'est la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de la parcelle BI 1007 sur la parcelle communale BI 1006. Il s'agit d'autoriser le bénéficiaire à passer en sous-sol sur une parcelle communale.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne participe pas au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'APPROUVER la constitution de la servitude réseaux secs et humides susvisés au profit de la parcelle BI numéro 1007 le tout sauf meilleure désignation (fonds dominant) en tréfonds de la parcelle BI 1006 (fonds servant) à titre gratuit et pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer l'acte notarié contenant constitution de servitude réseaux secs et humides susvisée en tréfonds de la parcelle BI 1006 et toutes les pièces s'y rapportant.

Sortie de Monsieur Rahmouni

Présents : 26 - Procurations : 5 - Absents : 2

N°23

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNION LOCALE CGT DE GIVORS ET ENVIRONS

M. Loïc MEZIK.- On ne revient pas sur l'utilité des syndicats aussi bien dans notre ville qu'ailleurs, chacun d'entre nous est conscient que sans eux on n'aurait pas la justice sociale qu'on a aujourd'hui dans notre pays. Il faut leur rendre justice à ce niveau.

La CGT fait une demande de subvention pour un montant de 9 000 € et par souci d'équité au même titre que les autres syndicats, il est proposé d'accorder une subvention de 2 800 € et le maintien de la subvention en nature de 9 000 € (mise à disposition des locaux et des fluides).

Cette demande a été faite hors délai, mais malgré cela la subvention sera quand même accordée.

Et pour les années à venir, on va revoir les conventions d'objectifs et de moyens et on est en train de travailler à une politique associative de la ville pour que chaque association fasse les demandes et les procédures de la même façon afin de faciliter le travail des services de la ville.

Mme Christiane CHARNAY.- Vous avez parlé d'équité entre les syndicats, ça veut dire que les autres syndicats ont aussi demandé une subvention ?

M. Loïc MEZIK.- Je parle de souci d'équité par rapport au montant, le montant par rapport aux autres syndicats était beaucoup plus élevé.

Mme Christiane CHARNAY.- Les subventions aux syndicats avaient des critères, on n'a pas donné 9 000 € à la CGT et moins aux autres syndicats. Il y avait un critère selon les élections professionnelles.

Par *souci d'équité*, je trouve cela hors sujet, il vaudrait mieux donner en fonction des élections professionnelles.

M. LE MAIRE.- Comme l'a rappelé la CGT ce matin en comité technique, ils ne font pas de politique et moi, je ne fais pas de syndicalisme.

La CGT percevait plus de 18 000 € par rapport à d'autres syndicats parce qu'à l'intérieur il y a FO, la CFDT, ils sont basés à la maison des sociétés. Quand Monsieur Mezik dit que nous allons revoir les conventions, c'est selon l'apport de ces syndicats auprès de la population, du service qu'ils rendent à la population, c'est ce qui m'importe. La subvention qui importe à la majorité, c'est le service qu'ils apportent à la population.

Aujourd'hui, on ne devrait même pas financer la CGT parce qu'au final les règles communales, c'est de présenter une demande de subvention, le dossier aurait dû arriver en novembre 2020 pour la subvention 2021 et ils nous ont fait parvenir leur demande le 24 mars 2021. Pour être très clair, nous avons accordé au syndicat FO 2 800 € et le syndicat CFDT ne nous a pas fait de demande.

Les critères d'attribution des subventions porteront sur le nombre de Givordins touchés ; tout un travail est fait avec les élus et les services pour cela. Il ne s'agit pas de savoir quel est leur pourcentage aux élections syndicales, mais quels services ils rendent à la population. C'est ça la redistribution des subventions de la part de la majorité municipale.

Aujourd'hui nous sommes plutôt conciliants, nous essayons de trouver une porte de sortie honorable, mais les services ont commencé à travailler notamment sur les conventions avec l'ensemble des associations, il y a eu des rencontres. Je sais que Monsieur Mezik, Monsieur Kheddache, Monsieur D'Angelo ont commencé à rencontrer les associations de la ville pour leur dire que nous allons définir des critères d'attribution de subventions transparents, très clairs, compréhensibles et accessibles par tous. C'est important et cela vaut aussi pour les syndicats, mais ce n'est pas à moi de savoir si c'est la CGT ou la CFDT qui sont premiers. La CGT avait historiquement des sommes dans ce conseil municipal assez conséquentes, plus de 18 000 €, quand d'autres syndicats tout aussi importants avaient 5 à 6 fois moins. Aujourd'hui, on vient remettre de l'équité avec des règles précises pour l'année 2022.

Mme Christiane CHARNAY.- Vous dites que vous avez fait une fleur à la CGT qui a demandé sa subvention hors délai, sauf que quand on a voté le budget, je vous ai bien posé la question parce qu'on s'était aperçu qu'il manquait des demandes de subvention d'associations et vous m'aviez répondu qu'on regarderait.

M. LE MAIRE.- C'est ce qu'on fait aujourd'hui.

Mme Christiane CHARNAY.- Mais vous ne pouvez pas dire maintenant que vous avez fait une fleur à la CGT parce qu'elle a demandé plus tard.

M. LE MAIRE.- Si parce que les services leur ont fait à plusieurs reprises la demande et ils n'ont pas répondu.

Mme Christiane CHARNAY.- Une association fonctionne avec des bénévoles, ils ne sont pas 24h/24 sur leurs dossiers, surtout sur des dossiers compliqués de demande de subvention.

Je trouve tout à fait normal qu'on demande des détails sur des demandes de subvention, mais n'y a-t-il pas d'autres critères ? Peut-être regarder l'accompagnement des salariés, des avocats qui sont pris en charge par les syndicats pour défendre les salariés.

M. LE MAIRE.- L'un des critères sur 2022 portera sur l'accompagnement de nos concitoyens et non pas les résultats des organisations syndicales dans leurs entreprises.

Mme Christiane CHARNAY.- Je me suis peut-être mal fait comprendre, vous ne pouvez pas dire qu'on donnait à la CGT au bon vouloir du maire, il y avait des critères objectifs.

Mme Laurence FRETZ.- Parmi les critères et la transparence attendue, sur le budget qui a été présenté pour cette demande de subvention, j'ai été interloquée par une ligne. On retrouve une ligne dans le budget à hauteur de 8 000 € dans charges exceptionnelles, divers, mais ce n'est pas possible quand on demande une subvention de 9 000 € d'avoir une ligne à hauteur de 8 000 € qui s'appelle divers, charges exceptionnelles, sans explication. Si vraiment il y a une action, des frais d'avocats, des frais qui entrent dans des lignes bien identifiées, c'est différent, mais une ligne de 8 000 € qui s'appelle charges exceptionnelles ou divers et qui n'est pas expliquée, c'est difficile de mettre des critères et d'étudier une telle demande.

En termes de transparence, il faut que les dépenses soient identifiées.

M. LE MAIRE.- Et cela vaut pour l'ensemble des associations givordines.

M. Loïc MEZIK.- Je rappelle à Madame Charnay qu'on ne peut pas comparer un syndicat aussi puissant que la CGT au niveau national à une association givordine lambda qui est constituée de bénévoles. Il ne faut pas exagérer.

La plupart des associations givordines répondent dans les délais malgré les difficultés de se réunir liées au Covid et, Monsieur le Maire l'a rappelé, les services leur ont fait plusieurs rappels. Or, on reçoit au mois de mars une demande de subvention conséquente, 9 000 €. Pour un syndicat tel que la CGT, quand on sait la puissance de ce syndicat et le nombre de militants, d'adhérents qu'il comporte, c'est exagéré, selon moi.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 2 800 € à l'UL CGT ainsi qu'une subvention en nature évaluée à 9 000 €, correspondant à la mise à disposition des locaux et des fluides et entretien y afférents ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

Retour de Monsieur Rahmouni

Présents : 27 - Procurations : 5 - Absent : 1

N°24

MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS DE L'ESPACE NAUTIQUE À COMPTER DU 28 JUIN 2021

M. Tarik KHEDDACHE.- Je voulais rebondir sur un sujet, j'ai oublié de prendre la parole. Madame Charnay respecte les règles quand ça l'arrange. Vous avez vos camarades, mais nous ne faisons pas de politique clientéliste.

M. LE MAIRE.- Monsieur Kheddache, restons dans la délibération, s'il vous plaît.

Mme Christiane CHARNAY.- Monsieur le Maire, j'aimerais bien comprendre ?

M. LE MAIRE.- S'il vous plaît, prenons la parole uniquement pour la délibération. J'entends bien qu'à des moments vous avez des choses à dire, mais restez sur la délibération.

M. Tarik KHEDDACHE.- J'avais ça sur le cœur et il fallait que je le dise.

Concernant le projet de délibération, le plan d'organisation de la surveillance et des secours est un document obligatoire pour les établissements nautiques conformément à l'article 322-12 du code du sport.

Il s'inscrit dans le cadre de l'organisation générale de la prévention et de la sécurité. Il regroupe toutes les mesures de prévention des accidents liés à la pratique aquatique.

La commune va installer cet été un aquaparc sur le bassin nautique, ce qui nécessite la modification de ce dernier. Tous les plans et les procédures sont en annexe.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la modification de ce plan d'organisation sur l'espace nautique à compter du 28 juin.

M. LE MAIRE.- Seul le bassin nautique est ouvert, la piscine sera fermée.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'ADOPTER la modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'espace nautique de la commune de Givors à compter du 28 juin 2021 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ci-joint, applicable à compter du 28 juin 2021 ;
- DE DIRE que le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, après signature, fera l'objet d'un affichage au sein de l'espace nautique et en bordure du bassin ;
- DE DIRE que le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, après signature, fera l'objet d'une communication au Service Départemental Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

N°25

CONVENTION D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS – CAF DU RHÔNE

M. Azdine MERMOURI.- Cette convention entre la ville et la CAF permettra aux familles givordines de bénéficier de bons VACAF.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la présente convention.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne participe pas au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :

DÉCIDE

- D'APPROUVER la présente convention ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

N°26

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SÉJOURS COURTS ET DES SÉJOURS ACCESSOIRES (MINI-CAMPS)

M. Azdine MERMOURI.- Ce règlement intérieur n'existait pas au préalable ; il a pour objectif de cadrer les mini-camps, que ce soit à la RAMA ou ailleurs et de définir le cadre dans lequel le projet a lieu.

Cela concerne les enfants 3-17 ans et il y a des particularités sur le remboursement et le nombre de places affectées aux enfants.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne participe pas au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le règlement intérieur des séjours courts et des séjours accessoires joint en annexe.

N°27

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) LA RAMA

M. Azdine MERMOURI.- Il y a quelques changements dans ce règlement intérieur. Le nombre de places est sensiblement le double, passant de 72 à 130 places. Nous avons par ailleurs revu les conditions d'annulation et le transport qui a été changé entre autres, le site de Jean Jaurès était utilisé à l'époque comme un site plutôt garderie et en termes qualitatif, on estimait que ce n'était pas suffisant. Nous avons donc préféré mettre un transport supplémentaire qui partira de la gare de Givors ville et qui amènera les enfants du centre-ville sur le centre de la RAMA.

M. Laurent DECOURSELLE.- Les personnels seront-ils des fonctionnaires contractuels, à savoir soumis à l'obligation de neutralité ?

Par ailleurs, je ne vois pas de mesures spécifiques concernant les mesures sanitaires Covid. J'avais déjà fait la remarque sur un autre règlement. Est-ce que vous l'intégrez notamment concernant les transports sur les lieux ?

M. Azdine MERMOURI.- Les mesures Covid ne peuvent pas figurer dans un règlement qui sera utilisé toute l'année, elles sont traitées de façon exceptionnelle. Elles sont issues d'un plan sanitaire édicté par l'Etat et en fonction de ce plan, on adapte les mesures. Raison pour laquelle cela ne peut pas figurer dans un règlement intérieur qui a pour objet de faire fonctionner le site toute l'année.

Concernant les personnels, on a du personnel attiré sur ce site de la RAMA et bien évidemment on vient ajuster ce personnel en fonction des besoins. Ce sont des contrats mensualisés voire annualisés pour certains avec un nombre d'heures qu'on essaie d'augmenter, un travail va être mené pour avoir un pool de personnes qui peuvent intervenir dans différents cas de figure. Là, on a des personnes qui viennent sur la RAMA et des personnes qui viennent en garderie scolaire et à termes, ce seront peut-être les mêmes personnes qui seraient à même d'effectuer toutes ces missions. L'objectif est d'avoir des personnes sur lesquelles on peut s'appuyer plus longtemps et des contrats moins précaires.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le nouveau règlement intérieur de l'ALSH la RAMA.

N°28

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SÉJOURS VACANCES (COLONIES)

M. Azdine MERMOURI.- Ce règlement intérieur permet d'encadrer les colonies de vacances. Cela concerne les enfants de 3 à 17 ans. Et on vient préparer d'autres colonies de vacances, jusqu'à présent la ville était sur des vacances plutôt été-hiver et on vient compléter avec des vacances possibles sur d'autres périodes, en l'occurrence à l'automne et au printemps.

Ce règlement vient aussi encadrer la manière dont nos concitoyens pourront utiliser ces colonies de vacances.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le règlement intérieur des séjours de vacances qui sera applicable à compter du 1er septembre 2021 ;
- DE CRÉER des nouveaux tarifs pour les séjours Hiver / Noël / Printemps / Eté / Automne en fonction de l'âge des jeunes : 3-6 ans / 7-12 ans / 13-17 ans à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- DE DIRE que ces tarifs seront pondérés selon le quotient familial CAF des familles.

N°29

INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

M. LE MAIRE.- Cette délibération vient abroger celle prise en juillet.

Mme Laurence FRETU.- Cette délibération et la suivante ont déjà été votées en juillet dernier, mais à l'époque nous avons voté pour des indemnités au maire, aux 8 adjoints et à 11 conseillers délégués sur 13, or il s'avère que l'ensemble des 13 conseillers s'impliquent plus que nous l'avions pensé et s'impliquent énormément dans le travail qui est fait. Il est donc proposé d'élargir les délégations aux 13 conseillers délégués.

Ceci étant, il est rappelé qu'il y a une enveloppe globale maximale à ne pas dépasser, qui inclut la majoration. L'enveloppe globale ne pouvant pas être dépassée, il est proposé que le maire et les adjoints diminuent leurs indemnités pour que l'on puisse compenser et permettre à l'ensemble des 13 conseillers délégués d'avoir la même indemnité. Nous réduisons donc nos indemnités de maire et d'adjoints pour compenser.

Il y a deux délibérations parce qu'une partie concerne une majoration qui est possible du fait que la ville était anciennement chef-lieu de canton et bénéficie de la dotation de solidarité urbaine.

M. LE MAIRE.- Madame Caton sera conseillère municipale déléguée à l'alimentation et à la stratégie alimentaire, Monsieur D'Angelo sera conseiller municipal délégué correspondant défense, jeunesse et sécurité routière, Monsieur Caballero sera conseiller délégué à l'accès au droit et à l'économie circulaire, Madame Delagouttière sera conseillère déléguée au lien intergénérationnel et au contrat local de santé.

M. Sébastien BERENGUEL.- Pour bien comprendre, vous baissez vos indemnités pour que d'autres soient augmentés tout simplement, il n'y a pas d'augmentation.

M. LE MAIRE.- C'est ça.

Au mois de juillet, il y avait uniquement 11 conseillers délégués, seuls les conseillers délégués avaient une indemnité et là, l'ensemble des conseillers municipaux de la majorité sont conseillers délégués et ils auront une indemnité et pour cela, on prend dans la part du maire et des adjoints.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 25 voix pour et 7 ne prennent pas part au vote (Madame CHARNAY, Madame BRACCO, Monsieur NOTO, Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :

DÉCIDE

- D'ABROGER la délibération n°3 en date du 10 juillet 2020 ;
- DE DIRE que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est de 354 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit à titre indicatif de 13 768.47 euros (90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique pour le maire et 33 % pour chacun des 8 adjoints, soit 264 %) ;
- DE FIXER le montant de l'indemnité du maire à 88,7 % du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints au maire à 22,6 % du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers municipaux délégués à 6,5 % du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- DE DIRE que la présente délibération entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2021 ;
- DE DIRE que ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ou de la modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal au chapitre 65

N°30

MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 25 voix pour et 7 ne prennent pas part au vote (Madame CHARNAY, Madame BRACCO, Monsieur NOTO, Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :

DÉCIDE

- D'ABROGER la délibération n°4 en date du 10 juillet 2020 ;
- DE DIRE que les indemnités de fonction octroyées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués sont majorées de 15 % ;
- DE DIRE que les indemnités de fonction au maire et aux adjoints sont majorées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur soit 110 % pour le maire et 44 % pour les adjoints au maire de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal ;
- D'ANNEXER à la présente délibération, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

N°31

ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. LE MAIRE.- Le groupe Givors en grand a demandé que Monsieur Berenguel ne soit plus le représentant élu titulaire de l'opposition au sein de cette commission d'appel d'offres. Suite à la démission de Monsieur Berenguel de Givors en grand et à la demande de Madame Charnay et afin d'assurer la représentation proportionnelle au sein de la CAO, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection de ses membres.

Les conditions de dépôt de liste sont fixées par la délibération du 10 juillet 2020 : les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants. Les listes sont à déposer auprès du service de la direction des affaires juridiques jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil au cours de laquelle il sera procédé à l'élection de la commission d'appel d'offres.

Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- DE VOTER à main levée

Les listes sont affichées.

Qui vote pour la liste Construisons ensemble ? 22 voix pour

Qui vote pour la candidature de Givors en grand : Fabrice Noto ? 3 voix pour

Qui vote pour un Avenir pour Givors ? 2 voix pour

Qui vote pour Givors fière : Fabrice Riva ? 4 voix pour

Qui vote pour Sébastien Berenguel ? 1 voix pour

Le Conseil municipal, après avoir procédé à l'unanimité au vote à main levée :

DÉCIDE

- DE DECLARER les membres de la commission d'appel d'offres suivants :

Titulaires

Audrey CLAUSTRE-PENNETIER

Nabiha LAOUADI

Laurence FRÉTY

Fabrice NOTO

Fabrice RIVA

Suppléants

Dalila ALLALI

Vanessa KESSAR

Solange FORNENGO

Cécile BRACCO

Antoine MELLIES

N°32

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SUITE AU DECES D'UN DE SES MEMBRES

Mme Françoise BATUT.- Je fais tout d'abord un bref rappel sur la composition du conseil d'administration du CCAS.

Le conseil d'administration est présidé par le maire et est composé à parts égales de 8 membres élus au sein du conseil municipal et de 8 personnes nommées par le maire et œuvrant dans des associations caritatives ou des associations de prévention dans le domaine du social.

Depuis les délibérations de juillet 2020, une liste unique de 8 membres a été élue et travaillait de façon efficace au niveau du CCAS. Parmi ces 8 membres, se trouvaient 5 membres de la majorité et 3 conseillers municipaux de groupes différents. Cette liste unique n'ayant pas de suppléant, elle devient caduque, il faut donc élire à nouveau 8 membres.

Il est proposé de représenter les 7 membres de cette liste et d'y ajouter Séverine Delagouttière pour compléter la liste. Cette liste était composée de : Madame Batut, Madame Sylvestre, Madame Paillot, Madame Ruton, Madame Bracco, Monsieur Mellies, Madame Beccaria, ainsi que Monsieur Goubertier.

M. LE MAIRE.- Nous avons par ailleurs reçu la candidature de Monsieur Berenguel.

Si on fait une liste commune, il n'y a pas de vote puisque c'est une liste unique. En revanche, si Monsieur Berenguel maintient sa candidature, il faut procéder au vote à bulletin secret.

Mme Christiane CHARNAY.- Nous n'avons pas déposé de candidature puisque Madame Bracco y était.

M. LE MAIRE.- Si on tombe d'accord sur une liste commune, il n'y a pas lieu de voter, mais s'il y a la candidature de Monsieur Berenguel en plus, on doit passer à un vote à bulletin secret.

On s'était mis d'accord la première fois et c'est pour ça qu'on a cette liste de 8 noms, 5 pour la majorité et 3 pour l'opposition ; là, on vient juste remplacer Monsieur Goubertier par Madame

Delagouttière, mais si Monsieur Berenguel maintient sa candidature, nous devons procéder à un vote à bulletin secret.

Si vous voulez maintenir votre candidature, c'est votre droit le plus absolu, je vous dis ce que cela implique. Je dis juste que c'est dommage, on refait le vote pour se retrouver avec le même résultat.

M. Sébastien BERENGUEL.- Il y avait la majorité et 3 groupes et aujourd'hui, il y a 2 indépendants. Cela change les choses.

M. Foued RAHMOUNI.- Je rappelle que le fait de devoir nommer un nouveau membre du CCAS intervient dans une situation particulière, à savoir le décès de notre ancien camarade Michel Goubertier. L'idée n'était pas d'exclure un certain nombre d'indépendants, mais de partir sur ce qui avait été choisi collectivement pendant un temps et après, s'il fallait repenser la composition du CCAS vous avez bien vu que Monsieur le Maire était tout à fait disposé à travailler avec l'ensemble des groupes d'opposition. C'est cela qui nous chagrine et que l'on trouve déplacé d'une certaine manière.

M. LE MAIRE.- Nous allons passer au vote.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Il est procédé au dépouillement

Le Conseil municipal, après avoir voté à bulletin secret :

DÉCIDE

- DE DECLARER élus Françoise BATUT, Martine SYLVESTRE, Delphine PAILLOT, Sabine RUTON, Séverine DELAGOUTTIÈRE, Cécile BRACCO, Antoine MELLIES et Valérie BECCARIA au conseil d'administration du CCAS.

N°33

REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION INTERCOMMUNALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE DES JEUNES (MIFIVA)

M. Foued RAHMOUNI.- Pour les mêmes raisons que la délibération précédente, il est demandé au conseil municipal de nommer un suppléant au sein de la Mission Locale en lieu et place de Michel Goubertier.

M. LE MAIRE.- Nous proposons Séverine Delagouttière. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je rappelle que s'il n'y a pas de candidature, la nomination prend effet immédiatement sans procéder au vote et s'il y en a d'autres, il faut procéder à un vote à main levée ou à bulletin secret.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *Pas d'autre candidature.*

Nous prenons acte, la nomination prend effet immédiatement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE

- DE DESIGNER madame Séverine DELAGOUTTIÈRE en qualité de représentante suppléante pour représenter la commune de Givors au sein du conseil d'administration de la Mission Intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des jeunes (MIFIVA).

N°34

INDEMNITÉ POUR OCCUPATION IRREGULIERE DU DOMAINE PUBLIC

Mme Laurence FRETY.- Il s'agit d'un agent qui bénéficiait d'une concession de logement pour nécessité absolue de service puisqu'il occupait des fonctions de concierge. Cet agent a quitté la collectivité, il a demandé à conserver le logement moyennant un loyer, ce qui lui a été accordé. Or, il s'avère qu'il a refusé de signer le contrat correspondant pour acter cet accord et qu'il occupe un logement de la ville sans droit ni titre donc sans payer de loyer.

En l'absence de cette convention entre lui et la ville et de par l'occupation irrégulière qui en découle, le comptable public a besoin d'une délibération du conseil pour lui permettre d'émettre un titre de recette à l'encontre de cet ancien agent pour lui réclamer une indemnité à hauteur du loyer qu'il doit.

Nous vous demandons de voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour, 1 abstention (Monsieur BERENGUEL) et 3 ne prennent pas part au vote (Madame CHARNAY, Madame BRACCO, Monsieur NOTO) :

DÉCIDE

- DE CRÉER une indemnité d'occupation pour occupation irrégulière du domaine public à réclamer à monsieur XXX ;
- DE DIRE que le montant de cette indemnité correspond au montant des redevances qui auraient été réclamées si l'occupant avait été placé dans une situation régulière ;
- DE DIRE que les indemnités sont exigibles depuis la date effective de l'occupation irrégulière soit depuis le 1^{er} janvier 2021 ;
- DE DIRE que les recettes sont inscrites au budget de la Commune.

N°35

REMISE GRACIEUSE DE DETTES DANS LE CADRE DES SÉJOURS HIVER 2019-2020

M. Azdine MERMOURI.- C'est une remise gracieuse d'une dette de 361 € qui concerne 3 Givordins qui ont bénéficié de séjours et auxquels des bons CAF auraient dû être délivrés mais au 1^{er} janvier 2020 la commune n'avait pas de convention en place avec la CAF, raison pour laquelle ces familles n'ont pas pu avoir ces bons CAF.

C'est une erreur des services qui a eu lieu début 2020, la convention n'était pas en place entre la CAF et la ville, convention n°25 que nous venons de voter qui permet aux familles de prétendre à ces bons VACAF.

M. Sébastien BERENGUEL.- Mon intervention concerne autant cette délibération que la précédente. Au-delà du principe de remise gracieuse de dette que je ne conteste pas, je m'interpelle sur le fait de voir apparaître les noms des personnes redevables et encore plus de leurs enfants.

M. LE MAIRE.- C'est une obligation légale de vous donner les noms, en revanche ils ne sont pas affichés à l'écran, le public n'a pas les noms.

On vous doit l'information la plus complète.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :

DÉCIDE

- DE PROCÉDER à une remise gracieuse de dette pour les 3 familles concernées ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

N°36

EMPLOIS PERMANENTS

Mme Laurence FRETY.- Cette délibération propose de créer et modifier des emplois pour accompagner l'évolution des missions au sein des services. Certains sont liés à des départs, d'autres sont créés pour améliorer le service et 2 postes sont cofinancés à la direction de la politique de la ville.

La modification concerne l'emploi de ASVP qui est modifié en ASVP avec une spécialité environnement dans le cadre d'emploi d'un garde champêtre. 75 % de notre territoire concerne des terres agricoles et naturelles qui connaissent leur lot d'incivilités. Cet agent sera assermenté ; il possède des chevaux et pourra faire des patrouilles à cheval. Nous sommes très satisfaits de ce recrutement d'un garde champêtre à cheval.

M. LE MAIRE.- Il va commencer la semaine prochaine.

M. Laurent DECOURSELLE.- On a déjà exprimé nos demandes d'organigramme pour estimer le poids des entrées et des sorties. Je vous l'ai fait par écrit à plusieurs reprises par différents biais, je n'ai toujours pas ces éléments. Je vous remercie de nous les communiquer.

M. LE MAIRE.- C'est en cours.

M. Laurent DECOURSELLE.- J'ai une question concernant la direction unique de prévention sécurité, c'est un départ ou c'est la modulation d'un poste ou la création ?

M. LE MAIRE.- C'est celui qui entre dans la nouvelle appellation.

M. Fabrice RIVA.- Nous sommes très contents de voir que la protection de l'environnement de Givors est votre priorité en nommant un garde champêtre rattaché à la police municipale. L'environnement de Givors en a grandement besoin, de nombreuses actions pourront ainsi être réalisées.

Nous trouvons dommage qu'en ayant près de chez vous le président de la fédération des gardes particuliers du Rhône vous ne l'ayez pas consulté. En tout cas, les gardes particuliers du Rhône seront très heureux d'assister le garde champêtre ou tout agent du domaine public routier. Nous pourrions leur apporter la connaissance du terrain et l'appui de police sur les détentions de droits privés dont ils disposent pour créer une bonne collaboration entre ces agents.

Nous espérons que vous pourrez rapidement créer des conventions avec les différents acteurs concernés, je pense entre autres aux espaces de la CNR afin que les gardes champêtres puissent intervenir sur ses terrains.

Mme Christiane CHARNAY.- Dans les emplois à créer, est-ce que vous créez vraiment des emplois supplémentaires ou est-ce que ce sont des transformations ? Le directeur des espaces verts par exemple, c'est un emploi créé ?

M. LE MAIRE.- C'est un emploi modifié, dans lequel on pourra aller chercher un attaché. On crée le poste de directeur des espaces verts, mais le poste en soi, c'est un agent qui ne va pas revenir dans la collectivité, qui est en longue maladie.

On crée le poste de DSI, mais on a un directeur qui fait office de DSI et qui a demandé à être en disponibilité.

Le chef d'équipe ATSEM, c'est une personne qui avait en charge l'entretien et qui vient compléter le service.

Mme Christiane CHARNAY.- Ce ne sont pas des emplois supplémentaires.

M. LE MAIRE.- Il y a des déplacements et des reconfigurations.

Et le poste de coordinateur CTG, convention territoriale globale, remplace le CEJ. Pour ce poste de coordinateur, nous avons une convention avec la CAF et nous aurons des recettes pour le financer et coordonner l'ensemble des aides de la CAF.

On crée un poste de garde champêtre qui vient compléter notre future direction sécurité prévention médiation. Les choses ne sont pas actées en tant que telles, mais l'idée est d'avoir une direction autour de cette thématique. La personne que nous avons recrutée a des chevaux et va les mettre à la disposition de la ville pour patrouiller avec son cheval au sein du territoire communal et notamment sur les plateaux.

Et pour répondre à Monsieur Riva, concernant la CNR quand nous avons fait nettoyer le chemin de halage, en partenariat avec la CNR, c'est la CNR qui a porté le financement du nettoyage du chemin de halage et en contrepartie, nous avons une convention pour que nous puissions faire le petit entretien et surtout, faire passer notre garde champêtre.

Mme Christiane CHARNAY.- Qui prend en charge les chevaux ?

M. LE MAIRE.- C'est lui-même. C'est un amoureux des chevaux, il est propriétaire de deux chevaux. Vous n'allez pas le voir à cheval toute la journée, mais plutôt aux beaux jours entre le printemps et la fin de l'été une semaine par mois. J'ai demandé au centre équestre s'ils peuvent accueillir ses deux chevaux à un bon prix. Apparemment, les choses se passent bien.

Mme Christiane CHARNAY.- C'est lui qui le prend en charge aussi.

M. LE MAIRE.- Oui. On verra ce que ça va produire, on ne lui a pas mis le couteau sous la gorge, bien au contraire il a des chevaux et il aimerait les faire travailler. Et en plus, il trouve que notre ville a vraiment le profil, mais il faut qu'il puisse loger ses chevaux parce qu'il vient de la Haute-Loire et on les rapprocherait sur notre territoire communal.

Mme Christiane CHARNAY.- Je n'ai pas vu l'avis du comité technique du 24 juin.

M. LE MAIRE.- 4 votes contre des représentants du personnel.

M. Fabrice RIVA.- L'ASVP environnement, c'est un ASVP que vous allez former à l'environnement, cela n'a rien à voir avec le garde champêtre ? Il y a le poste de garde champêtre à l'article 23 et l'ASVP que vous allez former et qui va compléter ces fonctions.

M. LE MAIRE.- Non, c'est le poste d'ASVP que nous transformons en poste de garde champêtre.

Il a déjà la formation. On le transforme pour une raison simple : un ASVP ne peut pas patrouiller avec un policier municipal dans un même véhicule. Quand ils sont à pied, ils peuvent être à côté, mais chacun avec sa propre mission. En revanche, un garde champêtre peut patrouiller avec un policier municipal donc on vient *up-grader*.

M. Fabrice RIVA.- Et vous pouvez solliciter l'appui des gardes particuliers.

M. LE MAIRE.- Bien sûr, j'ai bien entendu vos propos et je demanderai à la direction et notamment à notre futur agent de se rapprocher de vous et d'autres pour mieux appréhender notre territoire.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 29 voix pour et 3 abstentions (Madame CHARNAY, Madame BRACCO, Monsieur NOTO) :

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs présentées ;
- DE CRÉER ou MODIFIER des emplois permanents dans les conditions exposées ci-dessus ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°37

EMPLOIS NON PERMANENTS

Mme Laurence FRETU.- On vous a distribué sur table la délibération dans la mesure où il y a eu des modifications, des libellés de directions et de services n'étaient pas cohérents avec l'organigramme.

Cette délibération revient régulièrement. Une partie concerne des emplois liés à un accroissement saisonnier, entre autres pour la piscine ou les manifestations. Une deuxième partie porte sur l'accroissement temporaire d'activité, on retrouve notamment les accompagnements scolaires. Je rebondis sur ce qui a été dit précédemment par Monsieur Mermouri au sujet de notre volonté de limiter les contrats précaires, c'est un sujet que nous allons travailler ; nous attendons aussi le retour de la directrice des ressources humaines pour accentuer ce travail et voir dans quelles mesures il est possible de modifier ces contrats pour basculer sur quelque chose de plus sécurisant pour les agents et de moins lourd administrativement.

Et le contrat de projet est désormais possible dans la fonction publique depuis février 2020 et permet d'ouvrir un poste et un emploi pour un projet précis. Cela convient par rapport à notre projet de cité éducative, raison pour laquelle il est proposé un chef de projet opérationnel sur la cité éducative sur trois ans.

Nous vous proposons d'approuver la création de ces emplois.

Mme Christiane CHARNAY.- Le chef de projet cité éducative Givors-Grigny est aussi financé par Grigny ?

M. LE MAIRE.- Oui, ce poste est co-financé par l'Etat, la ville de Grigny et la ville de Givors.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :

DÉCIDE

- D'APPROUVER la création des emplois non permanents décrits ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels ;
- D'INSCRIRE au budget de l'année 2021 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

CRÉATION D'EMPLOIS D'APPRENTIS

Mme Laurence FRETY.- Le contrat d'apprentissage est un procédé gagnant-gagnant dans la mesure où il présente un intérêt pour le jeune et pour la collectivité. C'est un dispositif qualifiant et diplômant dans lequel le jeune bénéficie d'une formation théorique et pratique qui est un atout dans son parcours professionnel.

Deux services ont émis le souhait de s'engager avec un apprenti :

- le centre technique municipal pour un appui à la secrétaire, un renfort pour le développement d'application dans le logiciel, avec un volet contrôle de gestion, du recensement et de la saisie de données. L'objectif étant pour l'apprenti d'obtenir un BTS de gestion.
- la police municipale, avec quelqu'un qui souhaite s'engager dans la sécurité. Il est visé un brevet professionnel des métiers de la sécurité. Il lui sera proposé un appui au service de surveillance et d'autres missions de police municipale. L'idée est d'apporter plus de souplesse dans le service et pourquoi pas envisager un recrutement à terme au regard des départs à la retraite prévus.

Les deux personnes qui font l'objet de ces demandes d'apprentissage ont déjà eu une expérience dans la collectivité. Par ailleurs, ce sont deux jeunes femmes, je le signale pour montrer que c'est tout à fait possible d'avoir des femmes dans des secteurs qui sont plutôt habituellement masculins.

J'en profite pour remercier les deux agents qui les accompagneront en tant que maître d'apprentissage et qui auront pour mission de contribuer à l'acquisition des compétences et à l'obtention de leur diplôme.

M. Sébastien BERENGUEL.- Je suis favorable à l'apprentissage quand il permet à de nombreux jeunes de trouver leur voie en obtenant des diplômes favorisant leur insertion et leur avenir professionnel. En revanche, je suis très vigilant sur deux points. Tout d'abord, vous évoquez dans la présentation de cette délibération un dispositif gagnant-gagnant, j'imagine que vous n'évoquez pas une logique financière comme de trop nombreux chefs d'entreprise le font en recrutant de la main d'œuvre à coût réduit et que vous allez plutôt privilégier la qualité de la formation de ces jeunes en utilisant la possibilité de les recruter à l'issue.

Par ailleurs, je m'interroge sur la pertinence de votre choix de recruter un apprenti au service de la police municipale. Vous reprenez un choix douteux de votre confrère, maire de Grigny, qui n'avait pas manqué d'être alerté par son opposition sur les dangers de cette pratique. Nous savons tous ici que ce choix est dicté par le président de la région qui privilégie l'apprentissage au détriment d'autres types de formation diplômante. Il me semble que vous faites prendre un risque inconsidéré à cet apprenti en l'exposant sur la voie publique alors qu'il ne bénéficie pas d'un statut identique à celui des policiers municipaux et ce n'est pas lui rendre service car des chances existent qu'il s'éloigne, dans le meilleur des cas, de son choix professionnel initial. Pour cette raison, je vous demande de procéder à un vote différencié sur cette délibération sur laquelle je voterai pour le recrutement d'un apprenti au service technique et contre à la police municipale.

M. Fabrice RIVA.- Je suis artisan et j'ai un apprenti, il faut savoir que les apprentis sont en alternance école/entreprise et souvent, je l'ai une semaine par mois et je le rémunère un mois de salaire complet, on rémunère le fait qu'il soit à l'école, donc je ne peux pas laisser dire ça.

M. LE MAIRE.- La personne sera au sein de la police municipale, mais elle ne fera pas de patrouille, elle sera au CSU : centre de supervision, et c'est à sa demande. C'est elle qui en a fait la demande, elle est en brevet professionnel dans les métiers de la sécurité et elle souhaitait être au CSU. Sachant qu'au CSU trouver des agents qui sont motivés à regarder 90 caméras à longueur de journée, ce n'est pas facile et là, on a la chance qu'une jeune ait envie, elle est venue nous voir, ce n'est pas nous qui sommes allés la chercher. C'est là où tout est gagnant-gagnant et en même temps, on peut

préparer l'avenir. Une fois qu'elle aura terminé son brevet professionnel, on pourra l'intégrer dans nos effectifs.

Cette apprentie ne va pas remplacer un policier municipal ou un ASVP et ne va pas dans la rue, elle est uniquement au CSU. Elle ne remplace pas, elle vient en plus. En même temps, on prépare l'avenir, des départs en retraite dans le service vont arriver, là on a une jeune femme de 20 ans, on prépare l'avenir et on devrait s'en réjouir, c'est bien.

Elle acquiert de l'expérience, elle est accompagnée par notre chef de poste dans son tutorat. Il ne s'agit pas de la mettre en danger, c'est dans un cadre bien précis. Peut-être que par la suite elle aura d'autres vellétés, d'autres intentions, mais en tout cas nous créons les conditions et cela apporte du plus à la collectivité.

M. Foued RAHMOUNI.- Je suis étonné de voir qu'une telle délibération crée autant de débats et que les syndicats ne l'aient pas soutenue. Je suis interloqué, certains aiment à dire qu'on ne sait plus qui est de gauche qui est de droite et que les choses se perdent, là on devrait plutôt se réjouir quand un certain nombre de jeunes ont des choix d'orientation clairs et que la collectivité soit là pour les soutenir et les accompagner.

Comme on a déjà eu l'occasion de le dire, pour ce qui concerne les différentes filières qui sont choisies, on n'est pas dans le dogmatisme : les jeunes se positionnent sur les métiers qui leur parlent et qui leur paraissent les plus intéressants. Il faudrait plutôt se féliciter qu'un certain nombre de jeunes puissent se retourner vers la collectivité et que celle-ci soit en mesure d'y répondre.

Je pense à eux et s'ils sont en train de nous regarder pendant le conseil municipal, je peux comprendre qu'ils se sentent déçus voire blessés parce que c'est leur investissement ou leur volonté de s'insérer de manière durable dans le monde du travail qui est remise en cause d'une certaine manière. Je tiens à faire ce rappel, je veux bien qu'il y ait un débat démocratique, une forme de position qui puisse se structurer, c'est le jeu, mais gardons nos boussoles claires et ancrées.

Mme Christiane CHARNAY.- Vous venez de dire que les syndicats ont voté contre, ça a été soumis à l'avis du comité technique ?

M. LE MAIRE.- Oui, cela a été soumis au comité technique ce matin.

Mme Christiane CHARNAY.- Je trouve très bien le dispositif, mais il y a peut-être la question de remplacer un agent titulaire.

M. LE MAIRE.- Non parce que le premier acte que nous avons fait au sein de la majorité, et que nous avons exprimé publiquement, est de sortir de la précarité nos emplois, de titulariser quand on peut.

Aujourd'hui, les syndicats n'ont pas joué l'intérêt de la collectivité ou des agents, ils ont plutôt joué leur propre intérêt, je ne sais pas s'ils ont tout compris.

Quoi qu'il en soit, je me félicite d'avoir créé avec la majorité ces deux emplois d'apprentis et j'espère qu'on pourra en créer d'autres, accompagner plus de jeunes dans notre collectivité parce que c'est aussi une manière de passer le flambeau au sein de notre collectivité.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour et 1 abstention (Monsieur BERENGUEL) :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le recours au contrat d'apprentissage pour ces deux services municipaux ;

- D'AUTORISER monsieur le maire à conclure 2 contrats d'apprentissage, au titre de l'année scolaire 2021/2022, dans les conditions définies ci-dessus, procéder à toutes démarches auprès des acteurs de l'apprentissage et à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis ou l'établissement scolaire ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal au chapitre 012 article 6417 « rémunération des apprentis ».

N°39

VŒU POUR UN VÉRITABLE DEBAT PUBLIC SUR L'AVENIR DES MOBILITÉS SUR LE BASSIN DE VIE ENTOURANT LE NŒUD « GIVORS-TERNAY »

M. Cyril MATHEY.- Je tiens à préciser avant tout que ce vœu a été décidé suite à une rencontre avec les maires du territoire et qu'il sera également voté en conseil municipal à Grigny le 2 juillet, à Chasse sur Rhône le 12 juillet et dans d'autres villes aussi.

À la suite de l'abandon du projet d'autoroute A45, d'importants projets de transformation des mobilités entre la Métropole de Lyon, celle de Saint-Etienne et l'agglomération viennoise ont émergé. Ces projets se sont ajoutés à d'autres, déjà existants, portés par différents acteurs institutionnels. Qu'ils soient mis en œuvre pour sécuriser ou pour fluidifier les déplacements, ces projets, une fois reliés les uns aux autres, risquent de bouleverser les mobilités des habitants du territoire environnant le nœud Givors-Ternay. Ainsi, pour ce territoire et du point de vue des infrastructures routières, sont étudiés ou en cours de mise en œuvre :

- L'élargissement à deux fois trois voies de l'autoroute A46 Sud ;
- La création d'un nouveau pont sur le Rhône dans le cadre de l'amélioration des mobilités entre Saint-Etienne et Lyon suite à l'abandon de l'A45 ;
- Le déclassement de l'A6/A7 au cœur de Lyon qui doit détourner 20 000 véhicules en transit du cœur de l'agglomération sur l'A46 Sud ;
- La mise en sens unique du pont de Vernaison ;
- Les travaux à venir sur les ponts de Pierre-Bénite et Condrieu.

Tous ces projets routiers et travaux nécessaires à venir vont considérablement modifier les mobilités des habitants du territoire et, plus largement, les déplacements entre trois pôles majeurs (Vienne, Lyon, Saint-Etienne). En effet, ces projets partagent tous un point commun : ils ont pour conséquences d'ajouter du trafic sur le territoire des communes environnant le nœud autoroutier dit de « Givors-Ternay » sur lequel chacun d'entre eux débouche. Or, le nœud est déjà saturé avec près de 95 000 véhicules/jour.

Mis bout à bout, ces projets vont conduire à une augmentation significative du trafic dans le nœud qui dépassera les 110 000 véhicules/jour (l'équivalent du trafic sous Fourvière qui a justifié le déclassement de l'A6/A7). On ne fait donc que déplacer le problème. Ce territoire ne doit pas être sacrifié pour le désengorgement du cœur de la Métropole lyonnaise !

C'est pourquoi, les élus locaux, en particulier les maires des communes impactées, alertent sur les conséquences de ces projets pour le territoire, l'absence d'une vision globale et coordonnée de ces projets, ainsi que le manque d'un débat public serein associant non seulement les élus locaux mais aussi les habitants pour construire une vision partagée de l'avenir des mobilités sur le territoire.

Alors que la pollution de l'air fait 48 000 morts par an en France, que l'urgence climatique impose de développer les alternatives à la voiture et que les restrictions de circulation sont de plus en plus fortes (circulation différenciée lors des pics de pollution, zone à faible émission), la création d'infrastructures routières et autoroutières supplémentaires paraît totalement archaïque. L'accent doit être mis sur le

développement des mobilités en commun et douces, en particulier le train, mais aussi sur le Rhône actuellement sous-utilisé.

En outre, la concertation effectuée jusqu'à présent paraît insuffisante aussi bien du point de vue de son périmètre que de celui des acteurs impliqués. Du point de vue du périmètre, le problème réside dans l'étude distincte de chacun de ces projets, qui conduit à une implication à géométrie variable des communes effectivement impactées. Par exemple, pour la concertation sur l'A46, seules les communes traversées par l'A46 sont consultées, quand bien même les impacts iront largement au-delà. Il paraît indispensable d'élargir la focale à l'ensemble des projets d'infrastructures qui concernent ce territoire au sens large, carrefour de nombreux axes de communication mais également de départements (Rhône, Isère, Loire) et d'intercommunalités (Métropole de Lyon, Métropole de Saint-Etienne, Communauté de communes des Pays de l'Ozon, Vienne Condrieu Agglomération).

Du point de vue des acteurs impliqués, la concertation autour de ces projets se trouve aujourd'hui largement limitée aux seuls élus locaux. Il semble nécessaire aujourd'hui d'organiser un véritable débat public sur l'avenir des mobilités en impliquant fortement les habitants concernés dans la concertation.

En conclusion, afin de faire valoir l'intérêt des habitants du territoire, les conseils municipaux des communes impactées :

- demandent qu'un véritable débat public puisse être organisé concernant l'avenir des mobilités sur le bassin de vie entourant le nœud « Givors-Ternay » ;
- demandent que le périmètre de ce débat public soit élargi à toutes les communes du territoire impactées par ces projets ;
- demandent que d'importantes études d'impact de l'ensemble des projets sur la qualité de l'air, les nuisances sonores, la pollution de l'eau et des sols puissent être menées et présentées aux élus et habitants du territoire avant la validation du projet ;
- demandent que la priorité soit mise sur le développement des alternatives à la voiture et l'autosolisme plutôt que la création de nouvelles infrastructures routières ;
- exigent que le territoire ne soit plus considéré comme la variable d'ajustement du désengorgement du cœur de l'agglomération lyonnaise.

M. Antoine MELLIES.- Notre groupe ne prendra pas part au vote sur ce vœu pour la simple et bonne raison qu'il y a des mots comme autosolisme ; vous avez peut-être fait le choix de ne plus rouler en voiture, Monsieur Mathey, mais comment font ceux qui ne font pas le trajet domicile/travail à des points fixes ? Les artisans, les commerciaux font comment sans voiture ?

Par ailleurs, en vous écoutant, j'ai eu le souvenir de Monsieur Mathey qui courait avec son drapeau Europe Écologie les Verts et sa banderole contre l'anneau des sciences, c'est marrant de se plaindre aujourd'hui des conséquences de vos choix politiques. Le problème se déplace parce qu'on n'a pas fait les infrastructures routières nécessaires et quand vous prenez l'A46, la voie de droite est totalement occupée par les camions parce qu'on veut faire passer tout le monde par l'est lyonnais, et l'impact sur l'A47 sera terrible parce que lorsqu'on aura réellement déclassé l'A6/A7 vous n'allez pas arrêter le trafic. Il faut être dans la réalité. Ce vœu était important, mais il passe encore à côté du sujet parce que vous avez mis de l'idéologie dedans.

Je ne suis pas sûr que quand on s'est opposé avec autant d'idéologie à un certain nombre d'infrastructures d'intérêt public on soit crédible pour venir défendre les intérêts du bassin givordin.

Autant j'étais opposé à l'A45 et je le suis toujours parce que ça ne crée aucune alternative sérieuse au problème qu'on a sur le pont de Givors et que, pour le coup, ça allait avoir un impact terrible sur le foncier agricole et les zones naturelles sans réel gain, autant je n'ai pas compris pourquoi vous étiez opposés à l'anneau des sciences. Les conséquences sont là : notre territoire est asphyxié par

le transport routier et de camions parce que la Métropole de Lyon n'a pas compris l'enjeu en matière d'infrastructures routières.

Notre groupe ne prendra pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Vous faites une erreur d'appréciation, Monsieur Mathey est le rapporteur d'un vœu fait par l'ensemble des maires du bassin, ce n'est pas de l'idéologie, loin de là.

Monsieur Mathey a rapporté une démarche de l'ensemble des maires et de l'ensemble des conseils municipaux pour donner du poids à nos démarches auprès de nos partenaires. C'est l'idée de ce vœu. Vous êtes parti dans une diatribe, sur l'anneau des sciences on ne va pas refaire le débat ici, c'est 3,5 Md€. Tout ça pour dire que ce n'est pas un vœu de Givors seul dans son coin, ou fait uniquement par des élus de la majorité, c'est un vœu qui a été fait et qui traduit la pensée de plusieurs maires du territoire parce qu'il nous faut nous battre collectivement. On s'inscrit là-dedans et c'est toute la démarche dans laquelle nous sommes. Nous ne faisons pas ce vœu seuls dans notre coin, il est partagé avec les autres communes, c'est toute la différence.

Mme Christiane CHARNAY.- Ce vœu est très important, la population givordine se plaint tous les jours de l'asphyxie, on est complètement asphyxié dès qu'il y a le moindre accident sur le pont d'autoroute.

Je trouve important de tous se mobiliser et d'aller sur les alternatives au tout autoroutier, notamment le ferroviaire, le fluvial. Dans le débat public, ces choses vont avancer.

M. LE MAIRE.- Il faut prendre toute notre part dans ce débat public, que les Givordins puissent véritablement se mobiliser avec nous. Nous ferons des appels à la mobilisation pour débattre de ces sujets parce que c'est important ; ce ne sont pas les Givordins seuls, mais avec les Grignerots, les Chassères, les Ternaysards et les Communaysards, c'est important que les populations de ce bassin qui représente près de 50 000 habitants se mobilisent pour défendre notre bassin de vie.

Mme Christiane CHARNAY.- Qui met en place le débat public ?

M. LE MAIRE.- L'Etat.

Mme Cécile BRACCO.- La CNDP intervient, mais rattachée à l'Etat et ça peut être porté par une institution. Est-ce l'Etat qui demande à la CNDP ou la Métropole ?

M. LE MAIRE.- On n'est pas encore jusque-là, mais la Métropole est pleinement associée, le vœu sera adressé aux présidents de la Métropole, de la Région, de la CNDP et au Préfet.

M. Loïc MEZIK.- Je suis étonné, Monsieur Mellies, que vous n'adhériez pas à ce vœu.

Je comprends ce que vous dites par rapport aux artisans, mais vous êtes conseiller régional depuis un certain temps et pour rappeler un chiffre très simple, la SNCF se saborde. Je ne pense pas qu'aux alternatives à la voiture, il faut aussi penser aux alternatives aux camions qui polluent le plus. Un train de 40 wagons, c'est 90 camions sur la route et la SNCF fait le choix financier de faire rouler des trains de ballast dans des camions parce que ça coûte moins cher. Au lieu de se battre et de débattre continuellement sur le fait d'agrandir, réduire les autoroutes, etc., il faudrait déjà revenir à la raison et faire en sorte que ces éléments qui sont très lourds qui peuvent être mis sur un seul train ne roulent pas via 90 camions.

Je vous invite à vous battre sur le fait de réduire le nombre de camions sur la route. En effet, on ne peut pas toujours réduire la voiture, des gens sont obligés de prendre leur voiture tous les jours et je rappelle que la Région, notamment Monsieur Wauquiez, a fait en sorte qu'il y ait de moins en moins de TER, ce qui a un impact sur la région. Relancer le TER c'est remettre des trains très tôt le matin, ce qui était auparavant le cas.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur MELLIES, Monsieur RIVA, Monsieur ROCHE, Madame MOIOLI) :

DÉCIDE

- DE DEMANDER qu'un véritable débat public puisse être organisé concernant l'avenir des mobilités sur le bassin de vie entourant le nœud « Givors-Ternay » ;
- DE DEMANDER que le périmètre de ce débat public soit élargi à toutes les communes du territoire impactées par ces projets ;
- DE DEMANDER que d'importantes études d'impact de l'ensemble des projets sur la qualité de l'air, les nuisances sonores, la pollution de l'eau et des sols puissent être menées et présentées aux élus et habitants du territoire avant la validation du projet ;
- DE DEMANDER que la priorité soit mise sur le développement des alternatives à la voiture et l'autosolisme plutôt que la création de nouvelles infrastructures routières ;
- D'EXIGER que le territoire ne soit plus considéré comme la variable d'ajustement du désengorgement du cœur de l'agglomération lyonnaise.

M. LE MAIRE.- Vous avez ensuite les communications.

M. Antoine MELLIES.- Pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est passé, la commune se portant partie civile ?

M. LE MAIRE.- Souvenez-vous, le chef de la police municipale s'est fait foncer dessus par une personne en voiture. Il a dû se rendre à l'hôpital. Il a porté plainte et à ce titre, nous faisons une protection fonctionnelle. C'était le 10 mars, on a pu retrouver l'auteur.

M. Sébastien BERENGUEL.- Peut-on avoir des informations sur la quatrième communication ?

M. LE MAIRE.- C'est un recours contre un permis de construire.

Je vous informe que le prochain conseil aura lieu le 7 octobre ; vous avez tous reçu le calendrier de l'année avec les réunions des présidents de groupe, des conseils municipaux.

Je lève la séance, je vous souhaite à tous d'agréables vacances, profitez des manifestations givordines, soyez présents auprès des Givordins. Faites attention à vous, protégez-vous.

Merci, bonnes vacances à tous.

(La séance est levée à 00 heure 20.)